ALEXANDRE GENDEBIEN

MEMBRE DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE ET DU CONGRÈS NATIONAL

d'après des documents inédits

1884

LES FONDATEURS DE LA MONARCHIE BELGE

14

ALEXANDRE GENDEBIEN

MEMBRE DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE
ET DU CONGRÈS NATIONAL

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

PAR

THÉODORE JUSTE

BRUXELLES
C. MUQUARDT
HENRY MERZBACH, SUCCESSEUR
MÊME MAISON A GAND ET A LEIPZIG
1874

ALEXANDRE GENDEBIEN

LES FONDATEURS DE LA MONARCHIE BELGE

ALEXANDRE GENDEBIEN

MEMBRE DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE
ET DU CONGRÈS NATIONAL

D'APRES DES DOCUMENTS INÉDITS

PAR

THÉODORE JUSTE

BRUXELLES
C. MUQUARDT
HENRY MERZBACH, SUCCESSEUR
MÊME MAISON A GAND ET A LEIPZIG

1874

FR. GOBBAERTS, IMP. DU ROI, SUCCESSEUR D'EM. DEVROYE,
Bruxelles, rue de Louvain, 40.

TABLE.

ALEXANDRE GENDEBIEN.

I

Alexandre-Joseph-Célestin Gendebien, né à Mons, le 4 mai 1789, appartenait à la classe supérieure de la bourgeoisie.

Quelques détails sur ses ascendants seront lus avec intérêt.

Son bisaïeul était brasseur à Dinant et remplit pendant soixante et un ans les fonctions de bourgmestre de cette ville. Son aïeul, avocat à Liége, avait vingt-cinq ans lorsqu'il fut appelé à la direction des affaires de la maison d'Arenberg, poste de confiance qu'il conserva pendant soixante années aussi. Son père, Jean-François

Gendebien, avocat-pensionnaire des états du Hainaut, fut successivement membre du Congrès souverain des *États Belgiques-Unis* en 1790, membre du Corps législatif de l'empire français pendant treize années, et, lors de la création du royaume des Pays-Bas, en 1815, membre de la commission chargée de reviser la loi fondamentale des Provinces-Unies, afin de la rendre également applicable aux anciennes provinces belges (1).

Alex. Gendebien, après avoir commencé ses études au collége de Tournai, les acheva au lycée de Bruxelles d'où il sortit au mois d'avril 1808. Il se sentait entraîné vers l'état mili-

(1) Pendant qu'il siégeait à la Haye, J.-F. Gendebien s'était amusé à tracer les silhouettes biographiques de tous les membres de la commission ; voici ce qu'il disait de lui-même :

« M. Gendebien, septième dans l'ordre d'âge, a été nommé pour la province de Namur. Il est âgé de soixante-deux ans et quatre mois (*). Il a été pensionnaire des états de Hainaut jusqu'à l'entrée des Français, en 1794. Il a été membre du Corps législatif de France jusqu'à la révolution du mois de mars 1814. Il aime la justice ; il a soif du bien public, il est démocrate par conviction. Il est obstinément attaché aux pensées et aux vues qu'il croit bonnes. »

(*) Il était né à Givet, le 21 février 1753.

taire; il ne commença même l'étude du droit qu'à la condition de pouvoir suivre la carrière des armes si, après avoir obtenu le diplôme, il persistait dans ses goûts militaires. Les événements en décidèrent autrement.

En 1811, peu de semaines après avoir été reçu avocat, Alex. Gendebien épousa la fille unique de M. Barthélemy, un des membres les plus distingués du barreau de Bruxelles. Depuis 1794, Barthélemy faisait aussi partie de la municipalité, et là, il s'était signalé par un courage civique très-rare à cette époque, car on ne bravait pas impunément les proconsuls de la Convention et les commissaires du Directoire (1). En 1821, Barthélemy entra aux états

(1) Laissons-le parler :

« J'ai débuté, en 1794, dans l'administration de la ville de Bruxelles, en exposant ma tête pour délivrer la ville d'une contribution militaire de cinq millions de francs. — J'ai soutenu les capitalistes qu'on voulait dépouiller par des remboursements en assignats, et j'ai justifié leur refus, quoique ce refus entraînât la peine de mort. — J'ai fait expulser de Liége un représentant du peuple qui prévariquait. — J'ai défendu le clergé de Bruxelles, auquel on demandait la prestation du serment de haine à la royauté. — J'ai plaidé devant le comité de salut public la cause des grands propriétaires émigrés, et j'ai triomphé. »

Voir l'intéressante notice qui a été consacrée à *Antoine*

généraux où J.-F. Gendebien siégeait aussi depuis 1815 [1].

De bonne heure, dès 1815, Alex. Gendebien s'était déjà quelque peu mêlé de politique; mais il ne tarda point à se décourager et, selon ses expressions mêmes, il n'attendit plus de remède que de l'excès du mal. Il s'occupa exclusivement des devoirs de sa profession, et, par un noble labeur, conquit une des premières places du barreau de Bruxelles.

Orateur de la loge maçonnique, il y entra en relations avec le prince Frédéric, grand-maître, et avec le prince d'Orange. Le prince Frédéric avait pour lui une grande estime et le prince héréditaire lui faisait toujours le plus affectueux accueil. Aux banquets maçonniques, il l'invitait souvent à prendre place près de lui.

Dix-huit mois avant la révolution, Alex. Gendebien quitta la loge pour n'être pas en contradiction, a-t-il dit, avec les principes de l'union catholique-libérale. L'un des premiers il avait compris l'heureuse influence de l'union de tous les partis, et il y avait activement travaillé. — Il

Barthélemy, par l'un de ses petits-fils, Jules Gendebien. (Bruxelles, 1856, in-8°.)

[1] J.-F. Gendebien donna sa démission en 1822.

avait aussi participé aux travaux de la presse périodique : on lui dut plusieurs articles contre l'usage exclusif de la langue néerlandaise et l'injuste répartition des emplois civils et militaires.

Telle était déjà la considération acquise par Alex. Gendebien que, en 1828, ses concitoyens l'appelèrent, à une grande majorité, dans le collége électoral de Bruxelles. Aux qualités principales de l'orateur, il unissait l'énergie de l'homme d'action.

Entraîné, au mois de mars 1830, dans un second procès politique, M. de Potter exprima le désir qu'Alex. Gendebien s'adjoignît à MM. Van de Weyer et Van Meenen pour le défendre devant la cour d'assises. Gendebien accepta cette tâche [1], et de Potter lui en fut reconnaissant. Violemment séparé de sa patrie et de ses amis par l'arrêt qui le condamnait à huit années de bannissement, de Potter écrivait

[1] M. Gendebien à de Potter. — Mons, 29 mars 1830.
« Mon cher ami, puisque vous avez l'obligeance de croire que je puis être utile à votre défense, je n'hésite pas à rester à mon poste. J'arriverai à Bruxelles jeudi.... Je m'entendrai avec MM. Van Meenen et Vande Weyer pour la distribution de notre besogne respective, car il convient que mon rôle ne soit pas purement passif.... »

à son défenseur le 5 juin suivant : « Que M. Gendebien ne perde pas de vue qu'il est appelé à jouer un grand et beau rôle dans notre patrie. Les états généraux l'attendent. C'est là qu'il doit tourner contre nos oppresseurs la franchise et la force de caractère qui le distinguent si éminemment et les lumières de toute espèce dont la nature et le travail l'ont si généreusement doué. »

La révolution de juillet fut saluée avec enthousiasme par Alex. Gendebien. Il y vit le signal de la délivrance de la Belgique. Dès les premiers jours d'août il écrivit à Paris, pour demander « qu'on s'expliquât catégoriquement si on voulait les limites du Rhin; » et il garantissait « un succès complet, en cas d'attaque. » Il n'obtint pas de réponse. Le même silence fut gardé lorsqu'il voulut savoir si le gouvernement français interviendrait, le cas échéant, pour repousser une agression prussienne. Vers le 15, il fut enfin mis en rapport direct avec un agent du gouvernement français : M. D..., ancien secrétaire du comte de Celles et administrateur d'un des domaines de la famille d'Orléans. Cet agent secret lui dit que, vu la situation déplorable de l'armée française, il fallait tout calmer et arrêter toute explosion

pendant une année, le gouvernement français ayant résolu de ne pas intervenir lors même que les Prussiens entreraient en Belgique [1]. La timidité du cabinet du Palais-Royal fut une grande déception pour Gendebien : il avoue lui-même qu'il était alors *réunioniste* et qu'il le resta jusqu'au moment où le gouvernement provisoire victorieux proclama l'indépendance de la Belgique [2].

[1] Lettre de M. A. Gendebien à M. de Potter, du 16 septembre 1830. Cf. *Aperçus de la part qu'a prise Alex. Gendebien à la révolution de 1830,* dans le journal hebdomadaire *la Liberté.*

[2] Dans la séance du Congrès du 6 juillet 1831, Alex. Gendebien s'exprima en ces termes : « La Belgique ne veut pas être réunie à la France, et ici je dois m'expliquer une fois pour toutes, de manière à n'avoir plus à revenir sur ce point, dont on a fait tant de fois un texte d'accusation contre moi. Dans diverses réunions à Bruxelles, les 7, 13, 15 et 17 août, réunions dont faisaient partie plusieurs des membres ici présents, et qui avaient pour but d'examiner le parti à tirer de la révolution française pour secouer le joug, nous étions tous d'accord, un seul excepté, que le seul moyen était la réunion à la France. Nous avions alors à combattre l'administration et l'armée hollandaises, nous connaissions le pacte de famille entre la Prusse et la Hollande ; il n'y avait pas alors déclaration de la France du principe de non-intervention. Nous considérions la réunion comme moyen, jamais comme but. — La révolution a éclaté

D'accord avec d'autres patriotes, Alex. Gendebien avait pris la résolution de se rendre lui-même à Paris pour solliciter plus activement l'appui du gouvernement français. En quittant Bruxelles, le 21 août, il remit au journal le *Belge* une lettre où la réunion à la France était encore une fois l'idée dominante : mais

plus tôt que nous ne l'avions pensé. Vers le 5 ou le 6 septembre, nous avons eu connaissance de la résolution du cabinet français de s'opposer à toute intervention. Dès lors nous avons compris que nous pouvions marcher sans la France, dès lors il n'a plus été question de réunion.... » (*Discussions du Congrès national*, t. III, p. 477.)

Peut-être a-t-il été plus explicite dans sa réfutation des *Souvenirs personnels* de l'ancien prisonnier des Petits-Carmes. M. Agathon de Potter ayant pris la défense de son père, Gendebien répondit : « J'ai vu dans la révolution de juillet l'aurore de notre délivrance : mes regards se sont tournés vers cette France si grande, si généreuse, lorsqu'elle n'est pas détournée de ses instincts toujours si sympathiques aux peuples opprimés. Aussi, dès le 2 ou le 3 août, comme le dit de Potter, j'ai espéré, désiré la réunion de la Belgique à la France, comme le seul moyen de nous débarrasser du joug du roi Guillaume et du joug des insolents dédains et de la morgue stupide des séides du pouvoir exploiteur. J'ai désiré cette réunion jusqu'au moment de notre victoire du 26 septembre qui nous permit d'espérer nationalité, indépendance et liberté. »

ici elle était évoquée comme une éventualité de nature à faire réfléchir le roi Guillaume et à lui arracher des concessions [1].

Retenu momentanément à Mons par une affaire de famille, Gendebien y apprit le 26, dans la soirée, les troubles de Bruxelles; il voulait repartir immédiatement; son père le retint. Le lendemain il vit ses amis politiques; presque tous voulaient arborer sur-le-champ le drapeau français. « Je les dissuadai, dit Alex. Gendebien; je leur fis comprendre que l'Allemagne, très-disposée à faire sa révolution, pourrait hésiter dans la crainte d'un envahissement de la France, ou, du moins, de sa trop grande prépondérance chez nous. » Le 28, à cinq heures du matin, il arrivait à Bruxelles.

[1] Les lignes suivantes étaient significatives : « ... Les Belges ne veulent être ni colonie de la Hollande, ni colonie de la France; ils veulent être citoyens belges sur le même pied que les habitants d'Amsterdam ou de la Haye, comme ils ont été citoyens français, quoique conquis par la France. Les Belges sont convaincus que, réunis aujourd'hui à ce royaume, ils partageraient, comme autrefois, les destinées de la France, en tout et pour tout. Le gouvernement n'a donc qu'un seul parti à prendre, un seul moyen de faire oublier le passé et de rassurer pour l'avenir : c'est de donner aux Belges des garanties pour l'avenir.... »

Il s'occupa immédiatement, dit-il encore, de créer un centre de direction : il réunit plusieurs citoyens respectables dans les bureaux du *Courrier des Pays-Bas* et proposa d'envoyer une députation à la Haye en apparence pour conjurer l'orage, mais en réalité afin de gagner le temps nécessaire pour organiser l'insurrection. A six heures du soir un certain nombre de notables se réunirent à l'hôtel de ville. Gendebien eût désiré « éviter la corvée d'un voyage en Hollande, » croyant « être plus utile à Bruxelles qu'à la Haye; » mais quoiqu'il se fût en quelque sorte effacé, les notables l'adjoignirent à MM. Joseph d'Hoogvorst, Félix de Mérode, de Sécus fils et Palmaert père.

Lorsque ces délégués de la bourgeoisie de Bruxelles arrivèrent à la Haye, le 30 août, la populace s'ameuta contre eux et ils furent l'objet de manifestations menaçantes et odieuses. Gendebien a retracé tous les détails de l'audience royale du 31. « Je lus le mandat et dis les noms des mandataires.—C'est vous qui êtes M. Gendebien? dit Guillaume Ier. — Oui, Sire. — C'est la première fois que je vous vois; pourquoi n'êtes-vous jamais venu à mes audiences ? — Sire, je n'avais aucune qualité pour m'y présenter. — Mais tout le monde

pouvait s'y présenter, je recevais tout le monde. — Sire, je n'avais rien à demander à Votre Majesté ni pour moi ni pour personne; j'ai cru inutile d'augmenter le nombre souvent trop grand des importuns. » L'entretien s'étant porté ensuite sur la responsabilité ministérielle et les griefs des Belges, Gendebien défendit énergiquement ses concitoyens. En congédiant les délégués des notables bruxellois, le Roi leur dit : « Allez chez le ministre de l'intérieur (1), il est Belge ; entretenez-le de tout ce que vous m'avez dit. Voyez avec lui ce qu'il est possible de faire pour calmer les Belges. » Il ajouta, en s'adressant à MM. Gendebien et J. d'Hoogvorst : « Aussitôt votre arrivée à Bruxelles, allez voir mes fils, ils auront besoin de conseils; je suis persuadé que vous ne leur en donnerez que de bons. » En résumé, la mission avait été inefficace, mais elle fit surgir le projet de la séparation du Nord et du Midi (2).

(1) M. De la Coste.

(2) Alex. Gendebien à de Potter (16 septembre 1830) : « Notre mission à la Haye fut sans résultat auprès du Roi, qui nous fit des promesses vagues, ne laissant entrevoir que la résolution de renvoyer Van Maanen. Nous étant rendus, d'après l'invitation du Roi, chez le ministre de l'intérieur, il nous dit que le Gouvernement était dans une position

Dans la soirée du 1er septembre, les délégués étaient de retour à Bruxelles. Ils y trouvèrent le prince d'Orange qui, le matin même, n'avait pas hésité à rentrer, sous la seule escorte de la bourgeoisie, dans une ville couverte de barricades et en pleine insurrection. MM. Gendebien et J. d'Hoogvorst se rendirent immédiatement chez le prince et lui donnèrent communication du résultat de leur mission. Dans un entretien qui ne dura pas moins de quatre heures, Gendebien proposa à l'héritier du trône, comme seul moyen de salut, de le faire proclamer le lendemain roi des Belges, moyennant un compromis préalable. Le prince répondit en substance : « La postérité ne dira pas qu'un Nassau arracha la couronne du front de son père pour la placer sur le sien. »

Le 3 au matin, furent reçus par le prince les membres belges des états généraux alors présents à Bruxelles. Ils lui représentèrent que le désir le plus ardent de la Belgique était la *séparation* complète entre les provinces

telle, que, s'il faisait droit à nos griefs, il en résulterait une insurrection en Hollande. Cette observation du ministre fut pour moi un trait de lumière, et je conçus dès lors le projet de la séparation du Nord et du Midi... »

septentrionales et les provinces méridionales, sans autre point de contact que la dynastie régnante. Dans une proclamation qu'ils publièrent après le départ du prince, ils annonçaient le dessein d'attendre dans Bruxelles même le résultat des efforts qui devaient être faits en vue de la séparation ; ils prenaient ainsi l'engagement tacite de ne pas se rendre à la Haye où les états généraux étaient convoqués pour le 13 en session extraordinaire. Mais, le 6, les députés eurent à l'hôtel du baron de Sécus une nouvelle réunion, afin de décider irrévocablement s'ils iraient ou non à la Haye. Vers la fin de la délibération, Alex. Gendebien parut avec M. Vande Weyer et s'efforça d'obtenir d'eux l'accomplissement de l'engagement qu'ils avaient pris le 3. « Votre départ, leur dit-il, sera considéré comme une fuite honteuse, ou comme une désertion à l'ennemi... » Il ne put les convaincre ce jour-là, ni le lendemain dans une nouvelle réunion qui eut lieu à l'hôtel de ville. Jamais il ne leur pardonna ce qu'il regardait comme une désertion. Il écrivait à M. de Potter : « Après avoir tout compromis, après nous avoir jetés dans la position la plus fausse, ils nous ont abandonnés, accablés de toutes les chances d'anarchie, pour aller, eux, se mettre en sécurité à la Haye et

discuter lentement une question déjà résolue en fait et qu'un seul mot de leur part pouvait consolider (1). »

Dès lors Gendebien eût désiré la formation d'un gouvernement provisoire. Ce projet ayant avorté par suite du refus de concours des membres belges des états généraux, il travailla à la création d'une *commission de sûreté publique* qui devait, tout en veillant au maintien de la dynastie, assurer le principe de la séparation du Nord et du Midi. Gendebien fut désigné par le conseil de régence pour faire partie de cette commission. Mais elle ne tarda pas à être accusée de modérantisme, et des patriotes plus ardents constituèrent, avec la connivence de Gendebien lui-même, la *Réunion centrale* qui était destinée à stimuler et à dominer la commission de sûreté (2).

(1) Ceci était écrit le 16 septembre. Déjà au moment du départ des députés, Gendebien s'était exprimé en ces termes (10 septembre) : « ... Ils vont discuter lentement et lâchement à la Haye. Pendant ce temps, on nous cerne, on nous suscite des embarras dont nous pourrons être les victimes, si nous cédons à la force armée ou à la populace... »

(2) On lit dans une note autobiographique : « Convaincu de l'impopularité de la commission, M. G. organisa un club

Les troupes royales campées à Vilvorde continuaient de menacer Bruxelles. Dans une réunion de notables qui eut lieu le 18 septembre à l'hôtel de ville, Gendebien proposa de repousser la force par la force. Lui et M. Vande Weyer conduisirent ensuite le comte Félix de Mérode dans l'embrasure d'une des croisées du salon dit *du Conseil*. Ils y constituèrent à eux trois un gouvernement provisoire occulte. Dans la nuit suivante, Gendebien quitta Bruxelles pour aller, d'accord avec ses amis, chercher M. de Potter à Lille, où il lui avait donné rendez-vous. On supposait que M. de Potter, dont la popularité était alors sans égale, rallierait les patriotes sous un seul drapeau et exercerait sur le peuple une action toute-puissante.

Gendebien s'arrêta quelques heures à Mons, et là, malgré les supplications de son père, il prit l'irrévocable résolution de triompher ou de succomber avec les adversaires de la suprématie hollandaise [1]. Le 20, M. de Potter rejoi-

sous le nom de *Réunion centrale,* destinée à déborder la commission. »

[1] On lit dans les *Aperçus :* « .... J'allai déjeuner chez mon père. Après le déjeuner nous allâmes nous promener dans son jardin. « Mon fils, me dit-il, nous allons à une révolution ; je désire vivement que vous n'y preniez aucune

gnit Gendebien à Lille et, après de vives discussions, consentit seulement à le suivre à Valenciennes pour s'aboucher avec les patriotes attendus dans cette ville. La réunion eut lieu le 22. On supposait alors Bruxelles au pouvoir des troupes royales et il s'agissait d'organiser la résistance en province; mais on ne put se mettre d'accord, et M. de Potter retourna à

part; vous avez sept enfants, votre premier devoir est de leur assurer une existence honorable; vous n'avez pas le droit de la compromettre. N'oubliez pas que les révolutions ne sont profitables qu'aux intrigants; elles sont toujours la ruine des honnêtes gens. Si vous étiez seul au monde, vous pourriez en faire l'expérience et disposer de votre existence; mais vous n'avez pas le droit de compromettre l'avenir de vos enfants. » Je gardai le silence. Il reprit, me conseilla de quitter la Belgique pendant quelques semaines. Comme je restais silencieux, il ajouta : « Mon fils, ne vous engagez pas dans cette lutte qui sera pour vous une cause de ruine et d'amers regrets; puis n'oubliez pas qu'un premier pas fait en révolution, il n'y a plus moyen de reculer sans se déshonorer. » — « Eh bien! mon père, le premier pas est fait. » — Je vis deux grosses larmes sillonner ses joues; il leva les deux mains, les posa sur ma tête, et dit : « Je vous bénis mon fils, et vous pardonne. Du courage, beaucoup de courage, et le reste à la garde de Dieu. » Il m'embrassa et me dit : « Si vous succombez, je serai un second père pour vos enfants. »

Lille. Lorsque dans la soirée du 23 les réfugiés de Valenciennes apprirent d'une manière certaine que les troupes royales entrées dans Bruxelles y rencontraient une vive résistance, ils prirent la résolution irrévocable de se joindre aux défenseurs de la cause belge. Partis de Valenciennes vers sept heures du soir, Gendebien et Vande Weyer arrivèrent à Bruxelles dans la soirée du lendemain à la tête de trois cents volontaires qui avaient répondu à leur appel [1]. Le 25, ils s'associaient aux citoyens dévoués qui dirigeaient déjà la résistance et constituaient avec eux le gouvernement provisoire [2].

[1] « ... Je revins à Bruxelles avec MM. Vande Weyer, Gendebien, Niellon, Chazal et quelques autres, accompagnés des populations, que nous avions soulevées pour voler au secours de Bruxelles. Le 25, nous étions au nombre des combattants ; le 26, je commandais toute notre aile gauche. » (Lettre du général Van der Meere au Roi, du 15 novembre 1831.)

Dans une note autobiographique, déjà citée, A. Gendebien dit : « Il arriva à Bruxelles à la fin de la deuxième journée (donc le 24), amenant avec lui trois cents volontaires et des munitions. »

[2] Alexandre Gendebien et Sylvain Vande Weyer s'associèrent, le 25, à MM. Charles Rogier, Emmanuel d'Hoogvorst et Jolly, ancien officier du génie, qui formaient déjà une

« Ce gouvernement, disait Alex. Gendebien au Congrès, s'est installé à l'hôtel de ville, ayant pour tout mobilier une table de bois blanc, prise dans un corps de garde, et deux bouteilles vides, surmontées chacune d'une chandelle. La caisse municipale renfermait dix florins trente-six cents, et c'est avec ces moyens que nous n'avons pas désespéré de la victoire, que nous avons commencé à organiser en entier l'armée, l'ordre judiciaire, l'administration civile, l'administration des finances. »

commission administrative. La liste du gouvernement provisoire, définitivement constitué, fut affichée sur les murs de Bruxelles le 26 au matin. Ce gouvernement comprenait : MM. d'Hoogvorst, Ch. Rogier, Félix de Mérode, A. Gendebien, S. Vande Weyer, Jolly; Joseph Vanderlinden, trésorier; baron E. de Coppin et J. Nicolaï, secrétaires. Le 28, après la délivrance de Bruxelles et le retour de M. de Potter, le gouvernement provisoire s'adjoignit celui-ci. Le même jour il créa un comité central formé de MM. de Potter, Ch. Rogier, S. Vande Weyer et Félix de Mérode; M. Gendebien y fut adjoint le 10 octobre.

II

Le 1er octobre, Alex. Gendebien arrivait à Paris ; ses collègues du gouvernement provisoire l'avaient chargé d'une mission importante. Il s'agissait d'obtenir du cabinet du Palais-Royal que celui-ci ferait respecter le principe de non-intervention, si les Prussiens entraient en Belgique. L'envoyé du gouvernement provisoire vit successivement le maréchal Gérard et le comte Molé dont les dispositions lui parurent satisfaisantes. En effet, étant retourné à minuit chez le maréchal, celui-ci lui dit, en présence de M. Tielemans, que le conseil avait, sans hésiter et à l'unanimité, proclamé la résolution

de faire respecter le principe de non-intervention et de protéger la Belgique contre toutes les éventualités. « Vous pouvez, ajouta-t-il, transmettre officiellement cette décision au gouvernement provisoire [1]. »

[1] Voir *Aperçus,* etc. — Des détails, puisés dans l'ouvrage qui a été consacré par le comte de Montalivet au règne de Louis-Philippe, seront à leur place ici : « Au premier bruit de l'expulsion des Hollandais de Bruxelles, le roi de Prusse, beau-frère du roi de Hollande, sous la double impulsion des sentiments de famille et de la politique alarmée ou hostile de l'Autriche et de la Russie, venait d'ordonner à son armée de marcher vers la Belgique, pour y favoriser un retour offensif du roi Guillaume sur sa seconde capitale. Le temps pressait. M. le comte Molé demande, le lendemain de cette grave nouvelle, une entrevue à M. le baron de Werther, ministre de Prusse, et, après avoir reçu de ce ministre la confirmation du rassemblement des troupes et des intentions de la cour de Berlin, il lui déclare, au nom du roi, que l'entrée d'un seul soldat prussien en Belgique serait le signal de la marche d'une armée française sur Bruxelles et du commencement de la guerre. « Prenez garde, ajouta-t-il, que nous n'avons pas posé en vain le principe de non-intervention, que nous ferons tous nos efforts pour le faire respecter de loin comme de près, mais que, dès à présent, nous sommes décidés à le maintenir sur nos frontières, et, s'il le faut, les armes à la main..... » *Dix-huit années de gouvernement parlementaire,* pp. 26 et suiv.

Dans la même journée Gendebien avait vu le général Lafayette et lui avait proposé le gouvernement de la Belgique, sous le titre de *grand-duc* ou toute autre dénomination, avec ou sans hérédité. « Je ne suis pas autorisé, lui dit-il, à vous faire cette proposition ; mais si vous l'acceptez, mes concitoyens, j'en ai la certitude, la ratifieront avec enthousiasme...» Quoi qu'il en fût, Lafayette répondit prudemment que son grand âge ne lui permettait pas une entreprise aussi importante [1].

Empruntons maintenant d'autres particularités à la correspondance inédite d'Alex. Gendebien avec le gouvernement provisoire, et à une autre correspondance, plus confidentielle, qu'il entretenait avec M. Vande Weyer, son intime ami.

Le jour même de son arrivée à Paris, s'adressant à M. Vande Weyer, Gendebien lui indiquait les mesures à prendre pour activer, organiser, fortifier la révolution. « L'établissement de notre gouvernement provisoire, disait-il, a fait beaucoup plus d'effet que nous n'osions l'espérer, tant au dehors qu'à l'intérieur. » Le 2 octobre, il rédigeait une nouvelle note

[1] Voir *Aperçus,* etc.

qui fut remise à M. Vande Weyer par M. Tielemans. Gendebien demandait cette fois que le gouvernement provisoire lui envoyât des pouvoirs pour traiter avec le gouvernement français. Ces pouvoirs devaient avoir pour base l'indépendance de la Belgique, laquelle se constituerait en *fédération* sous une présidence ou sous un gouverneur général, qui serait soit M. de Lafayette, soit le duc de Nemours. S'adressant ensuite au gouvernement provisoire tout entier, M. Gendebien exposait ses vues sur l'organisation intérieure de la Belgique et sur ses rapports futurs avec la France. Il disait :

« ... Un moyen qui me paraît propre à nous constituer solidement, à obtenir la protection et l'appui armé de la France, c'est de demander au roi Louis-Philippe Ier ou à la nation française, ou plutôt à tous deux à la fois, un des fils du duc d'Orléans pour gouverneur général en garantissant l'hérédité de mâle en mâle à perpétuité.

« Il serait formé avec la France une fédération ou une alliance offensive et défensive à perpétuité.

« Nous aurions une forme et un mode de gouvernement à nous propre et à notre choix, sans restriction aucune.

« Les relations de pays à pays seraient réglées diplomatiquement, ainsi que tout ce qui concerne les droits, devoirs et prestations réciproques.

« Mon opinion personnelle est qu'il faut traiter de suite avec la France, parce que j'ai la conviction qu'elle sera avant

six mois forcée de faire une guerre dont le premier acte sera la conquête de la Belgique.....

« Un moyen efficace d'appuyer nos démarches vis-à-vis de la France, c'est de m'adresser des pouvoirs et instructions à l'effet de traiter avec l'ambassadeur anglais. Je n'en userai que pour effrayer la France et pour la déterminer au parti que nous désirons lui faire prendre. J'en userai réellement si vous m'y autorisez par vos instructions.

« J'ai remarqué que l'alternative que j'ai mise en avant de nous jeter dans les bras de l'Angleterre, si la France ne traitait pas avec nous, a fait impression. C'est une corde à faire vibrer. »

Le 5 octobre il écrivait à M. Vande Weyer :

« Surveillez J. Van Halen. Il ne m'a jamais inspiré de confiance. On m'invite ici à m'en défier. Faites-le surveiller de près. Placez à ses côtés quelqu'un sur lequel nous pouvons compter. Placez-le en deuxième ou troisième ordre. C'est tout ce qu'il vaut. »

Il recommandait le général Mellinet et poursuivait en ces termes :

« J'ai de l'influence sur lui. Je le ferai aller. Il faut d'ailleurs le faire surveiller, mais avec précaution. — Songez aux opérations militaires. Appelez Goblet au conseil pour la guerre : c'est un homme capable, très-capable. Goblet était commandant à Menin. Je ne sais s'il y est ni où il est, depuis que la ville est à nous. Cherchez-le ; c'est un officier précieux. — Ne pourrait-on pas penser au duc d'Arenberg pour gouverneur général, bien entendu pourvu

que les projets apportés par Tielemans ne réunissent point les suffrages... L'enthousiasme est tel ici que tout Paris marcherait en Belgique. Deux cent mille hommes y seront en un instant si on les laisse aller... De grâce, finissez-en avec la dynastie. Je vous maudirai tous de ne m'avoir pas compris si nous retombons sous ce joug humiliant. »

Dans une lettre du 6 octobre, également adressée à M. Vande Weyer, Gendebien disait :

« Si on n'a pas le courage de prononcer la déchéance de la dynastie, qu'on stipule au moins que toutes les troupes hollandaises se retireront au delà du Wahal ; qu'aucun prince de la famille royale ne mettra le pied en Belgique jusqu'à ce qu'une assemblée nationale, composée de deux cents députés belges élus par tous les citoyens payant par exemple 10 à 20 florins de contributions directes et indirectes (ou directes seulement), aient prononcé sur la forme de leur gouvernement et le choix libre de son chef (1). »

Gendebien s'étonnait du silence du gouvernement provisoire. Il se plaignait le 9 octobre

(1) Pendant que M. Gendebien se trouvait à Paris, le gouvernement provisoire, par un décret du 4 octobre, avait arrêté qu'il serait convoqué un *Congrès national* auquel serait dévolue la mission d'examiner un projet de constitution et de le rendre exécutoire. Par un autre arrêté du 10 octobre, le gouvernement provisoire décréta que le Congrès serait composé de deux cents députés et, le 12, il décida que les membres de cette assemblée seraient élus directement.

que depuis dix jours il n'avait pas encore reçu les pouvoirs qui auraient dû lui être envoyés dans les vingt-quatre heures, ni même un signe de vie. Si l'intention de ses collègues, ajoutait-il, était de le dégoûter et de l'écarter des affaires, il fallait avoir la franchise de le lui dire. *Il s'empresserait de s'effacer*, et il ne pouvait, disait-il encore, en donner une meilleure preuve qu'en offrant sa démission.

En réalité, le gouvernement provisoire, connaissant les tendances trop françaises de Gendebien, croyait devoir montrer une grande réserve : il ne voulait point se lier par une adhésion précipitée et qui aurait pu avoir de funestes résultats. Les instructions que le comité central, chargé du pouvoir exécutif, avait arrêtées le 6 octobre, instructions très-sages, n'avaient réellement pour objet que de régulariser la mission de l'envoyé belge à Paris [1].

[1] Les voici :

« *Le gouvernement provisoire de la Belgique, comité central,* autorise M. Gendebien à entrer en rapport avec le gouvernement français à l'effet d'entretenir les bonnes relations où la France se trouve à l'égard de la Belgique.

« Le principe de non-intervention, soit armée, soit diplomatique, fera l'objet principal de ses négociations.

« M. Gendebien fera en sorte que, si des puissances étran-

De retour à Bruxelles le 10 octobre, Gendebien fut immédiatement adjoint au comité central, chargé du pouvoir exécutif; en même temps il prit la présidence du *comité de justice*.

Le gouvernement provisoire s'occupait alors des conditions électorales pour le Congrès. Gendebien provoqua, dit-il, l'arrêté du 16 octobre qui réduisit de moitié le cens des campagnes.

Cependant des nouvelles alarmantes étaient venues d'Anvers. On parlait d'intrigues qui devaient avoir pour résultat l'intronisation du prince d'Orange, avec le consentement de Louis-Philippe, qui n'hésiterait pas à le donner si la nouvelle dynastie française était reconnue par la

gères interviennent violemment dans la question belge, la Belgique puisse compter sur l'intervention armée de la France.

« Si elles interviennent diplomatiquement, il fera en sorte que la France n'y consente qu'aux conditions suivantes :

« 1° Que la France soit partie contractante au traité qui réglerait les relations extérieures de la Belgique avec les autres puissances;

« 3° Que la question d'organisation intérieure de la Belgique reste en dehors de toute négociation et que l'état des choses établi à l'époque où les négociations commenceraient soit préalablement reconnu par toutes les puissances contractantes.

« Bruxelles, le 6 octobre 1830. »

Russie. Il fut alors décidé que Gendebien retournerait à Paris, chargé en apparence de négocier un emprunt. Mais d'après les instructions qui portaient également sa signature, il devait, dans l'hypothèse où le Congrès convoqué à Bruxelles proclamerait pour chef du gouvernement un des fils de Louis-Philippe, il devait, disons-nous, demander quelles mesures le gouvernement français prendrait pour appuyer cette élection contre les puissances étrangères et la dynastie déchue. En toute hypothèse, il devait demander une profession de foi catégorique, c'est-à-dire, pensons-nous, une déclaration formelle sur le maintien du principe de non-intervention [1].

[1] Voici le texte inédit de ces instructions :

« *Le gouvernement provisoire de la Belgique, comité central,*

« ARRÊTE :

« M. Gendebien, membre du Comité central et administrateur général de la justice, se rendra sans délai à Paris. Il demandera au gouvernement français d'expliquer catégoriquement quelle serait sa détermination si le Congrès national, convoqué à Bruxelles au 3 novembre prochain, proclamait, pour chef du gouvernement qu'il est chargé d'organiser, un des fils de S. M. le roi des Français, quelle que soit la forme de gouvernement adoptée par le Congrès.

« Si la réponse est favorable, demander quelles sont les

Accompagné de M. Meeus, gouverneur de la Société Générale pour favoriser l'industrie nationale, Gendebien arriva à Paris dans la nuit du 17 au 18 octobre. Il put bientôt con-

mesures que le gouvernement français prendrait pour appuyer l'élection du Congrès contre les puissances étrangères et la dynastie déchue.

« Si la réponse est défavorable, demander une profession de foi catégorique sur le maintien du principe de non-intervention et par quels moyens l'intervention étrangère serait repoussée.

« Si les puissances étrangères intervenaient diplomatiquement dans les affaires intérieures de la Belgique, la France considérerait-elle cet acte comme contraire au principe de non-intervention ? Interviendrait-elle au traité ?

« Dans quel esprit ?

« Prendrait-elle éventuellement une attitude militaire pour appuyer son intervention diplomatique ?

« Demander que la France explique catégoriquement si, dans les négociations diplomatiques réglant les relations extérieures de la Belgique avec les autres puissances, la France maintiendra, en vertu du principe de non-intervention, l'organisation intérieure et le *statu quo* extérieur ?

« Si elle appuiera la Belgique dans la demande de mettre en dehors de la discussion la question de son organisation intérieure et le maintien du *statu quo* extérieur.

« Donné à Bruxelles, le 16 octobre 1830.

« DE POTTER, A. GENDEBIEN, CH. ROGIER, Cte FÉLIX DE MÉRODE, S. VANDE WEYER. »

stater que les principales maisons de banque avaient peu de confiance dans la révolution de septembre. M. Laffitte fit un bon accueil aux délégués belges et protesta de ses sympathies pour la révolution de septembre; mais, à aucune condition, selon lui, ils ne réussiraient à faire un emprunt sur la place de Paris [1]. Le maréchal Gérard reçut Gendebien avec sa bienveillance ordinaire, quoique avec un certain embarras. « Je sais, lui dit-il, que de très-puissantes intrigues s'ourdissent en Belgique et même à Paris. On ne les encouragera pas, on les combattra à Paris. Il appartient à la Belgique *seule* de les combattre chez elle. Nous ne pouvons, sans manquer au principe de non-intervention, qui doit vous sauver, intervenir pour écarter le roi Guillaume ou le prince d'Orange. » M. Molé tint à peu près le même langage. En résumé, Gendebien revint à Bruxelles avec la conviction qu'un emprunt était impossible, que la marche du gouver-

[1] Un acte du comité central du 16 octobre, portant également la signature de Gendebien, décrétait un emprunt de dix millions de francs. MM. Gendebien et Meeus avaient les pouvoirs les plus étendus pour traiter de cet emprunt, soit à l'intérieur, soit à l'étranger, en tout ou en partie, sous les conditions qu'ils trouveraient convenables.

nement français devenait hésitante et que l'influence de Talleyrand prévalait, selon ses expressions, sur l'esprit faible du roi Louis-Philippe.

III

Le retour d'Alex. Gendebien coïncida avec l'entrée des volontaires belges à Anvers, suivie du bombardement de la ville par les troupes hollandaises qui occupaient la citadelle [1].

[1] Voici une intéressante lettre, adressée le 28 octobre à M. Ch. Rogier, délégué du gouvernement provisoire à Anvers :

« Bruxelles, le 28 octobre 1830.

« MON CHER ROGIER,

« La prise d'Anvers est miraculeuse ; engagez les hommes capables à consigner par écrit les faits glorieux de cette brillante opération militaire.

« Vous nous annoncez par votre lettre de ce jour,

Alex. Gendebien rapporte que, dans la funeste nuit du 27-28 octobre, tandis que les membres

1 h. 1/2, une copie des propositions et réponses pour la capitulation de la citadelle d'Anvers ; mais vous avez oublié de les joindre : veuillez nous les adresser.

« Je vous envoie quelques noms qu'on m'a indiqués comme libéraux et capables. Je ne les connais pas et vous prie de vérifier.

« Votre position est belle; mais ne vous endormez pas en trop grande sécurité; soyez exactement informé des mouvements qu'on pourrait faire sur vos derrières et des troubles qu'on pourrait exciter intérieurement. On dit les propositions de Chassé extravagantes ; nous sommes impatients de les connaître.

« Je vous embrasse fraternellement.

« ALEX. GENDEBIEN.

« Je ne vous parle pas de mes fils. Ils sont partis d'Anvers à 11 heures et sont prêts à retourner au feu aussitôt qu'il recommencera. Je vous les recommanderai si vous êtes encore à Anvers. »

On lira aussi avec intérêt la lettre suivante, qui est également inédite :

« *Le Gouvernement provisoire de la Belgique. — Comité central.*

« Anvers, 28 octobre; 9 heures du soir.

« MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

« Je vous envoie copie des négociations écrites entamées

du gouvernement provisoire contemplaient du haut du palais de la Nation les flammes qui

avec la citadelle par l'intermédiaire du brave et pur patriote Chazal. Vous voyez que les incendiaires ne nous chicanent que sur des subtilités, et je suis prêt, quant à moi, à leur accorder ce qu'ils demandent, de manière cependant à ne pas laisser croire que nous cédions à quelque sentiment indigne de la force et de la victoire que nous avons entre les mains. Je leur ferai entendre tout bonnement que nous trouvons leur demande si indifférente que nous y accédons, pour ne pas prolonger les inquiétudes des habitants et continuer les allées et venues. — Tout est fort tranquille en ce moment. Les dégâts de l'incendie, que j'ai été constater *de mes yeux* à l'entrepôt et dans les environs, sont beaucoup moindres que je ne l'imaginais. *Le spectacle n'en est pas moins horrible.* La chaleur et la fumée m'étouffaient. Ce qui avait échappé aux flammes était emporté par quelques pillards, des femmes et des enfants. J'ai donné ordre à quelques gardes bourgeois, dont j'ai fait rencontre, d'aller faire sentinelle et je leur ai signifié ma qualité, afin de montrer que le gouvernement provisoire prenait à cœur les intérêts des commerçants.

« Il y a encore ici beaucoup de restes de servilité et d'égoïsme. Il faudra que tout cela s'épure au creuset de la révolution. J'ai fait plusieurs nominations (non pas de généraux) et quelques destitutions, au bas desquelles M. de Mérode aurait eu, j'en suis sûr, grand plaisir à apposer sa signature. Les copistes me manquent pour vous en envoyer expédition. Le *Journal d'Anvers,* que j'ai fait comparoir, les publiera demain. Il importe de montrer aux

dévoraient la métropole commerciale de la Belgique, il proposa de décréter immédiatement, et à titre de compensation pour cet immense désastre, la construction d'un chemin de fer d'Anvers au Rhin. Il rédigea même un projet de décret [1].

Anversois que l'on songe à eux et de leur faire agréablement sentir le gouvernement provisoire. Vive la main heureuse qui a choisi M. de Robiano !

« J'ai engagé M. d'Hoogvorst à revenir le plus tôt possible à Anvers pour passer en revue la garde bourgeoise. Poussez-le au départ, je vous prie, pour mardi matin.

« A part la ruine de plusieurs commerçants auxquels, je l'espère, la Hollande donnera des indemnités, ne trouvez-vous pas que cet incendie sert admirablement notre admirable cause ? Ce n'est pas seulement un incendie local, mais un incendie belge, européen, universel. L'entrepôt contenait des marchandises de toutes les parties du monde. Déjà l'ambassadeur ou consul des États-Unis m'a déclaré qu'il attendait des indemnités de la Hollande.

« Votre bien dévoué,
« Ch. Rogier. »

En marge de cette lettre, M. de Potter avait écrit : « Il faut en tirer parti comme nouvelles positives, mais sans copier. »

(1) Anvers fut bombardé le 27 octobre. « Ce fut, dit un contemporain, une nuit terrible que celle du 27 au 28, terrible à Anvers, terrible à Bruxelles même : une vaste

Le 3 novembre eurent lieu les élections pour le Congrès. Alex. Gendebien obtint à la fois les suffrages de Bruxelles et de Mons : il opta pour Mons. Dans l'assemblée chargée de constituer la Belgique, il allait siéger avec son vénérable père, élu par Soignies, et avec son frère, ancien officier de l'empire français, élu par Charleroi.

L'ouverture du Congrès était fixée au 10 novembre. Or, depuis quelque temps déjà, le gouvernement provisoire était désuni. Gendebien, après s'être plaint avec une extrême vivacité des lenteurs apportées à l'organisation de l'armée, donna même sa démission le 26 octobre, et on eut beaucoup de peine à la lui faire retirer [1]. D'autres débats surgirent ensuite au

lueur rougeâtre, reflet éloigné de cette scène lamentable, se dessinait à l'horizon, et le vent nous apportait le bruit expirant des bordées des forts et des frégates. Le gouvernement provisoire avait établi son siége dans l'ancien palais des états généraux à Bruxelles ; du haut du péristyle il pouvait en quelque sorte assister à l'incendie d'Anvers... » *Essai historique et politique sur la révolution belge*, par NOTHOMB (3e édition), p. 79.

(1) Gendebien, s'adressant au gouvernement provisoire, s'était exprimé en ces termes :

« Bruxelles, le 26 octobre 1830.

« Tous mes efforts pour accélérer la marche niaisement

sujet de la forme du gouvernement. M. de Potter désirait l'établissement d'une république, tandis que ses collègues préféraient une monarchie. Lorsque, le 27 octobre, M. Nothomb donna lecture au gouvernement provisoire du projet de constitution adopté par la commission qui avait été chargée de l'élaborer, M. de Potter dit : « Ce n'était pas la peine de verser tant de sang pour si peu de chose. » Comme il persis-

lente de l'administration de la guerre étant restés sans résultat, ma vive sollicitude pour cette partie essentielle de notre administration a été toujours très-mal secondée et même souvent repoussée avec aigreur. Je ne puis et ne veux laisser peser plus longtemps sur moi l'accablante responsabilité d'une incurie qui compromet les fruits de notre glorieuse révolution ; en conséquence, je me retire du comité central et du comité de justice, ne voulant plus participer en rien à une administration qui a la faiblesse de laisser subsister un état de marasme qui fera succomber notre patrie, malgré les efforts héroïques de nos braves volontaires dont l'ardeur sera bientôt neutralisée par l'inertie de ceux qui avaient mission d'organiser la victoire. — Je demande pour seule récompense de mes efforts et de mes sacrifices que ma démission soit conservée, comme une protestation contre ce qui se fait, et comme pièce justificative au jour où l'on demandera compte du temps perdu.

« Recevez mes civilités.

« A. GENDEBIEN. »

tait dans ses opinions républicaines, il trouva en Gendebien un énergique adversaire [1].

Le 18 novembre, Gendebien vota l'indépendance de la Belgique. Le 22, lorsqu'il s'agit de déterminer la forme du futur gouvernement de l'État, il vota pour la monarchie et motiva son vote en ces termes : « Je n'abuserai pas de vos moments; nous connaissons tous, Messieurs, les théories de la monarchie et de la république; dans mon opinion personnelle, la république est le meilleur de tous les gouvernements. Je dirai plus : je crois connaître assez le caractère de mes concitoyens pour affirmer qu'ils sont dignes de vivre sous un régime républicain; mais, dans la position où nous sommes placés, je demeure persuadé que, si nous établissions aujourd'hui la république, elle n'aurait pas trois mois d'existence; les puissances mêmes qui nous protégent ne craindraient pas de descendre jusqu'à des intrigues

(1) Dans une lettre confidentielle adressée le 5 novembre à M. Vande Weyer, alors en mission à Londres, Gendebien disait : « ... Nous avons eu aujourd'hui une explication sur la république et la présidence. M. de Potter a pensé m'embarrasser, mais il a eu tort de douter de ma franchise. Je me suis expliqué avec *calme,* oui avec calme et dignité et force. Il a été déconcerté, mais rien n'est encore décidé... »

pour nous plonger dans l'anarchie. » Le 24, il fut au nombre des cent soixante et un membres qui votèrent la proposition d'exclusion perpétuelle des membres de la famille d'Orange-Nassau de tout pouvoir en Belgique.

Le gouvernement français, agissant selon les vues de la Conférence de Londres, avait envoyé à Bruxelles M. de Langsdorff avec mission d'empêcher, à tout prix, l'exclusion des Nassau. Dans la matinée du 24, le comité diplomatique fut convoqué extraordinairement et reçut M. de Langsdorff, qui était accompagné de M. Bresson. Tandis qu'ils faisaient au comité la communication dont ils étaient chargés, les membres du gouvernement provisoire venaient se joindre à lui. « A mon arrivée, rapporte Gendebien, messieurs les diplomates appuyaient leur mission d'un avertissement amical, c'est-à-dire de la menace d'une intervention des puissances qui serait probablement suivie de l'occupation et peut-être du partage de la Belgique. — Je leur répondis avec une énergique indignation : « Votre menace est vaine. » M. de Langsdorff essaya de m'interrompre; je continuai : « J'ajoute qu'elle est ridicule, car vous ne pourriez occuper, moins encore partager la Belgique, sans faire la part de la France; cette part comprendrait

nécessairement toutes les places fortes construites contre elle ; la Sainte-Alliance reculera devant ce fait, et la France tout entière se soulèverait à l'idée de voir l'avant-garde de la Sainte-Alliance à soixante lieues de sa capitale. » MM. de Langsdorff et Bresson reprirent : « Nous avons l'honneur de vous dire, en toute vérité, l'objet de notre mission et les conséquences de votre refus d'adhésion. Nous n'avons pas mission de vous menacer, mais de vous avertir. » — « Avertissement ou menace, c'est toujours une contrainte morale, tout au moins, que vous avez la prétention d'exercer sur les délibérations du Congrès. Eh bien ! je vous le dis en toute vérité, et je l'affirme : Vous n'obtiendrez de votre mission d'autre résultat que de hâter sa décision et d'ajouter à l'immense majorité déjà acquise les votes de quelques membres timides ou irrésolus. » Je me levai et me rendis au Congrès. Rogier, qui était arrivé pendant mon allocution, repoussa, de son côté, avec non moins d'énergie, les prétentions et les menaces de la Conférence. Le Congrès se constitua en comité secret ; le rapport simple, net, calme et digne que fit Vande Weyer, président du comité diplomatique, électrisa le Congrès, souleva l'indignation de tous les cœurs vrai-

ment belges. L'immense majorité demanda qu'on allât immédiatement aux voix [1]. »

Le public fut réadmis dans les tribunes et l'exclusion des Nassau votée séance tenante.

Au mois de décembre, après s'être prononcé contre l'institution de deux chambres dans la nouvelle monarchie belge, Gendebien repartit pour Paris, accompagné de M. Vande Weyer. Ils étaient chargés [2] « de traiter de la reconnaissance de la Belgique et de préparer les voies d'un traité de commerce. » Ils devaient « consulter la cour sur le choix du souverain de la Belgique, de manière à concilier les intèrêts de la France avec les intérêts et l'honneur de la Belgique. » Arrivés à Paris pendant le procès des ministres de Charles X, les envoyés belges trouvèrent les esprits très-agités, le peuple exaspéré et le gouvernement timide et indécis. M. de Sébastiani, chargé du portefeuille des affaires étrangères, éleva beaucoup d'objections sur la reconnaissance de l'indépendance belge, sur une triple alliance à conclure avec l'Angleterre, sur le choix éventuel du duc de Nemours

(1) *Aperçus*, etc.

(2) Leurs instructions portaient la date du 16 décembre. Ils partirent la nuit suivante.

en qualité de chef du nouvel État, sur le prince Léopold de Saxe-Cobourg moyennant une alliance avec une princesse française, etc. [1].

Devant cette attitude, il fut décidé que M. Van de Weyer retournerait à Bruxelles pour conférer avec le comité diplomatique et le gouvernement provisoire, puis qu'il se rendrait à Londres.

Gendebien resta donc seul à Paris où il eut de nouveaux entretiens avec le général Sébastiani, en attendant l'audience demandée au roi Louis-Philippe.

Les froides réponses du ministre français avaient fini par exaspérer Gendebien ; sa colère s'accrut encore lorsque M. de Sébastiani jeta en avant la candidature d'un des fils du prince

(1) M. de Celles, vice-président du comité diplomatique, écrivait à M. Gendebien (22 décembre 1830) : « ... Il faut avoir l'Escaut libre et la reconnaissance de notre état politique, — puis Léopold et Louise, *au moins.* »

De son côté, Gendebien mandait au gouvernement provisoire (25 décembre) que, lorsqu'il avait discuté avec M. de Sébastiani la question d'alliance du prince Léopold de Saxe-Cobourg avec une fille de la maison de France, ce ministre s'était montré plus que froid et réservé. « Il est convenu, écrivait Gendebien, que la France n'y trouverait pas grande sécurité. Il ne paraît pas goûter cette intronisation. »

d'Orange. Le représentant du gouvernement provisoire répliqua que le Congrès ne consentirait jamais à se déshonorer et que la nation repousserait ce candidat; que la seule chance pour lui serait une guerre civile qui laisserait des ressentiments implacables. A la fois irrité et découragé, Gendebien écrivit à ses collègues du gouvernement provisoire que mieux valait encore décréter la réunion à la France afin de compromettre le gouvernement de Louis-Philippe et de le forcer de prendre fait et cause pour les Belges, ou, s'il le fallait, avec les Belges [1].

Vers la même époque, le gouvernement provisoire déclarait à la Conférence de Londres

[1] Gendebien au gouvernement provisoire (24 décembre 1830) : « ... Si c'est là le bien que nous avons à attendre de la France ou plutôt de son gouvernement, qu'il aille à tous les diables, dût-il sauter avec nous ! Il faut employer les grands moyens, le compromettre et le forcer de prendre fait et cause pour nous, ou, s'il le faut, avec nous. La réunion à la France n'a rien de déshonorant ; l'abandon du Luxembourg ou d'une partie du Limbourg nous perd en nous flétrissant d'un reproche mérité de lâcheté. Je suis persuadé qu'en nous réunissant à la France, nous obtiendrions un des fils du roi pour gouverneur général... »

« qu'il allait se voir dans la nécessité de proclamer lui-même la réunion à la France, si les puissances ne prévenaient promptement cette nécessité par une détermination franche et complète non-seulement en faveur de l'indépendance, mais aussi de l'intégrité du territoire belge, ainsi que de la pleine liberté de la navigation de l'Escaut (1). »

(1) Voici cette pièce restée inédite jusqu'à présent :

« Bruxelles, 31 décembre 1830.

« Pressé par les difficultés de sa position vis-à-vis du Congrès et de la nation qui souffre d'une trop longue stagnation du commerce, des fabriques et particulièrement des exploitations de mines charbonnières, le gouvernement provisoire est forcé de déclarer à la Conférence de Londres, que, si les Puissances ne garantissent pas immédiatement à la Belgique la liberté de l'Escaut, la possession de la Flandre hollandaise, de Maestricht et du Luxembourg, tel qu'il appartenait au royaume des Pays-Bas, il est impossible de former un État belge séparé de la France. — Le Gouvernement provisoire croit donc devoir avertir les Puissances représentées à la Conférence de Londres que, pour maintenir un centre d'action et prévenir une explosion populaire, il sera incessamment dans la nécessité presque certaine de proclamer lui-même la réunion à la France, si les Puissances ne préviennent promptement cette nécessité par une détermination franche et complète, non-seulement

Avant son départ pour Londres, qui eut lieu le 29 décembre, M. Vande Weyer, en qualité de président du comité diplomatique, avait adressé à Gendebien de nouvelles instructions, plus précises que celles du 16. Il fallait, disait-il en substance, un prince français pour souverain futur de la Belgique ou, à son défaut, une alliance du futur chef de l'État avec une princesse française (1).

en faveur de l'indépendance, mais aussi de l'intégrité du territoire belge, ainsi que de la pleine liberté de la navigation de l'Escaut, laquelle ne peut être assurée qu'en donnant pour limite à la Flandre la rive gauche de ce fleuve. — MM. Vande Weyer et Gendebien feront de cette note communication confidentielle ou officielle selon le besoin.

« (*Signé*) Cte Félix de Mérode, Jolly, Ch. Rogier, J. Vanderlinden. »

(1) Cette lettre de M. Vande Weyer, également inédite, est digne d'attention :

« *M. Vande Weyer à M. Gendebien.*

« On me communique à l'instant, mon cher ami, les deux lettres que vous avez écrites à nos collègues du comité central; et, après les avoir lues attentivement, je suis dans une grande perplexité. En effet, il y a, dans ce que vous nous rapportez des deux conversations de M. de Sébastiani, mis surtout en rapport avec nos deux premiers

Le 2 janvier 1831, Gendebien fut reçu par

entretiens, des contradictions si étranges qu'il est impossible de s'arrêter à quoi que ce soit. Cependant il importe que nous ayons une pensée arrêtée ; et, d'après les nouvelles communications qui nous ont été faites par M. Bresson, voici ce que nous avons arrêté, et ce à quoi nous aurons tous à nous conformer :

« Le gouvernement provisoire de la Belgique, voulant donner une base aux négociations diplomatiques, arrête :

« Le comité diplomatique dirigera ces négociations de manière à fixer le choix du souverain futur de la Belgique sur un prince français.

« Si ce choix est impossible et que, pour le réaliser, il fallût exposer l'Europe à une guerre générale, dont la Belgique serait le premier théâtre, les commissaires délégués proposeront une alliance avec une princesse française, de manière que les intérêts politiques, commerciaux et industriels de la Belgique ne soient sacrifiés aux intérêts d'aucune puissance. Et comme il importe à la tranquillité du pays qu'il y ait une prompte solution à cet égard, les commissaires délégués fixeront principalement leur attention sur cette question. Qu'ils se pénètrent bien de cette pensée, c'est que le Gouvernement veut, avant tout, l'indépendance de la Belgique et l'intégrité de son territoire, convaincu qu'il est que les Puissances la veulent aussi sans arrière-pensée.

« Ne nous le dissimulons point : nous sommes sur un volcan ; le pays est sur le point de nous échapper ; les partis s'agitent ; l'orangisme fait des progrès ; l'incertitude sur notre avenir y jette beaucoup de monde. Le moindre

le roi des Français. Il a raconté les détails de cette audience :

« J'exposai le sujet de ma mission. — « Je le connais, me dit le Roi, j'y ai beaucoup réfléchi et je regrette que le résultat de mes réflexions ne me permette pas d'accueillir, comme vous le désirez, comme je le désire moi-même, les vœux de la Belgique pour mon fils, le duc de Nemours. Je le crois, par son caractère et son éducation, digne de régner constitutionnellement chez un peuple libre, bon et brave. Les puissances y verraient un échec à l'équilibre européen et une réunion déguisée à la France. Je ne veux pas qu'on m'accuse d'imiter Louis XIV ou Napoléon, je ne veux pas surtout qu'on m'accuse d'avoir allumé la guerre générale, pour placer mon fils sur un trône. » — « Sire, je ne pense pas que les puissances considéreront comme un acte hostile à l'équilibre européen l'occupation du trône de Belgique par un prince de votre famille. La moindre réflexion leur fera comprendre que ce serait un moyen de sécurité pour elles de satisfaire indirectement le désir de la France et sa passion pour les limites du Rhin. La stabilité, le calme et la sécurité, que rétablirait en Belgique un gouvernement définitif, seraient aussi, pour les puissances, un motif de sécurité pour elles-mêmes. Enfin, Sire, si le Congrès per-

mouvement en faveur de cette maison compliquerait singulièrement nos affaires et rendrait la Russie, qui seule croit encore à la possibilité d'une restauration, bien plus exigeante. Il faut en finir; et, pour cela, un seul moyen se présente : le choix d'un prince. Je pars ce soir pour Londres avec cette pensée.... »

sistait à élire votre fils pour roi, Votre Majesté refuserait-elle de nous l'accorder? »

« Voici textuellement la réponse du Roi, telle que je l'ai écrite en rentrant chez moi.

« M. Gendebien, vous êtes père d'une famille à peu « près aussi nombreuse que la mienne, vous êtes donc « dans une position à pouvoir, mieux que personne, appré- « cier les sentiments qui m'agitent en ce moment. Il doit « vous être facile de comprendre combien il serait doux « pour mon cœur, et flatteur pour un père, de voir un de « mes fils appelé au trône de la Belgique, par le vœu libre « et spontané du peuple belge. Je suis même persuadé que « son éducation, toute libérale, serait un sûr garant pour « le maintien et le développement des institutions que vous « vous créez dans ce moment. Il m'est donc doublement « pénible de devoir vous dire que je ne pourrais agréer les « vœux du Congrès : une guerre générale en serait la suite « inévitable ; aucune considération ne pourrait me décider « à me faire accuser d'avoir allumé une conflagration géné- « rale par ambition, pour placer mon fils sur un trône. « D'ailleurs, la liberté sort rarement victorieuse de la « guerre : vous avez, comme nous, intérêt à conserver la « paix ; mais si votre indépendance était attaquée, je « n'hésiterais pas, je ne consulterais que les devoirs que « m'imposeraient l'humanité et la vive sympathie que « j'éprouve, ainsi que toute la France, pour votre cause. « Je suis persuadé que je serais secondé par la nation tout « entière »

« Après avoir discuté quelque temps encore cette question, je dis au Roi que le second objet de ma mission était de demander son agrément pour l'élection du prince Léopold de

Saxe-Cobourg et une alliance avec une princesse d'Orléans.

« Le Roi me répondit : « Je connais, depuis longtemps, le prince Léopold de Saxe-Cobourg ; c'est un beau cavalier, un parfait gentilhomme, très-instruit, très-bien élevé ; la Reine le connaît aussi et apprécie les avantages de sa personne. Mais... il y a un mais qui n'a rien de désobligeant pour la personne et les qualités du prince ; il y a des répugnances de famille, des préjugés peut-être, qui s'opposent à l'union projetée. »

« Le Roi, répondant à quelques observations et à mes instances, me dit : « Si je ne veux pas, dans l'intérêt de mon fils, poser un acte compromettant pour la France, j'ai aussi le droit de refuser le sacrifice de ma famille ou d'un de mes enfants, sacrifice d'ailleurs inutile à la politique et aux intérêts de la France et même à la sécurité et au bonheur de la Belgique ; je la protégerai d'autant plus efficacement que je serai sans intérêt personnel à le faire. »

— « Votre double refus, Sire, place la Belgique dans une situation déplorable ; le provisoire a fait son temps, il est usé ; il doit, pour éviter une catastrophe, être remplacé par un définitif quelconque. Or, vous nous placez dans l'alternative d'une restauration ou de la république. Le choix ne sera pas douteux : le peuple belge a joui, pendant des siècles, d'institutions démocratiques, même républicaines ; le Congrès, placé dans cette cruelle alternative, n'hésitera, pas plus que le peuple, à proclamer la république. »

— « Monsieur Gendebien, dit le Roi, je ne suis pas ennemi des institutions républicaines. J'ai combattu pour la république, ma famille l'a scellée de son sang. Je serais fier d'être le premier citoyen de la république française ; la royauté constitutionnelle est un acheminement, une transi-

tion vers la république ; la France n'est pas encore mûre pour la république. Je suis persuadé que la Belgique peut, sans grande secousse, sans tiraillements, proclamer la république ; elle peut ne pas rencontrer d'opposition à l'intérieur. Il n'en est pas de même de l'extérieur : vos voisins l'attaqueront, sourdement d'abord, puis ne tarderont pas à l'écraser. »

— « Sire, c'est une véritable condamnation à mort que vous prononcez contre la Belgique. Elle doit renoncer à la royauté, faute de roi ; elle doit renoncer à la république, pour éviter le suicide ! Que lui reste-t-il ? La nécessité d'accepter la restauration ! De toutes les solutions, c'est la plus honteuse, la plus funeste pour la Belgique ; c'est aussi la plus funeste pour la France ; car la restauration, c'est la coalition européenne aux portes de la France. »

— « Mon alliance avec l'Angleterre est un contrat d'assurance contre la coalition qui ne peut plus devenir européenne. La restauration est impossible ; votre indépendance est reconnue ; je la défendrai et la France tout entière se lèvera, s'il le faut, pour défendre la fille aînée de sa révolution. Engagez vos concitoyens au calme, au bon ordre, à la confiance en moi et dans le peuple français ; dites-leur qu'ils ont toutes mes sympathies et celles de la France ; dites-leur que leur nationalité ne périra pas et qu'elle ne peut périr qu'avec la France elle-même. » En disant ces derniers mots, le Roi se leva et me tendit la main que je serrai, avec grande émotion et, j'en conviens, avec attendrissement et reconnaissance. »

Le lendemain, M. de Sébastiani informait officiellement l'envoyé du gouvernement provi-

soire que Louis-Philippe n'accepterait point la réunion de la Belgique et n'accorderait pas le duc de Nemours aux vœux des Belges [1].

[1] *M. Gendebien à M. de Sébastiani.*

« Paris, 3 janvier 1831.

« J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence copie d'une pièce importante que j'ai reçue hier ; elle était accompagnée d'une lettre de M. le C[te] de Celles, au nom du comité diplomatique, et de la copie de celle adressée à M. Vande Weyer à Londres. Il résulte de ces documents que les événements deviennent si pressants qu'une résolution prompte et définitive de la France est indispensable et urgente.

« Nous allons nous trouver dans la funeste nécessité de comprimer par la force un élan patriotique vers la France, et, par suite, nous exposer à la guerre civile, si la France ne prend pas le parti d'accéder aux vœux des Belges pour un fils de S. M. le roi des Français. Quel que soit le parti que prenne le gouvernement français, il est indispensable que sa résolution soit prompte et définitive, car la pire de toutes les situations pour la Belgique, c'est l'état d'incertitude dans laquelle elle se trouve.

« Pour moi, Monsieur le Comte, qui suis décidé avant tout à éviter la guerre civile et à ne point y participer si elle éclate, je suis décidé à me retirer des affaires ou à me mettre à la tête du mouvement, si le courage et l'énergie suffisent pour maîtriser les événements et sauver mon pays de l'anarchie. Ma résolution doit être prompte. Je n'attends

L'idée de la candidature du duc de Nemours avait été un instant prédominante en Belgique,

pour la prendre que la détermination de votre gouvernement. »

Réponse de M. de Sébastiani.

« Paris, 3 janvier 1831.

« Ma réponse à la lettre, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire aujourd'hui, est d'autant plus facile que le Roi a eu la bonté de vous la faire lui-même le jour où vous lui avez été présenté. La France n'accepte point et n'acceptera pas la réunion de la Belgique à ses provinces. Sa Majesté ne peut pas accorder le prince duc de Nemours aux vœux des Belges.

« Nous avons traité les affaires de la Belgique avec tout l'intérêt que nous aurions mis à traiter les nôtres. Nous ne dévierons pas de ce principe. Nos sentiments d'estime et d'affection pour vous sont aussi sincères qu'inaltérables. Que la Belgique place sa confiance en nous, ses amis véritables, et qu'elle n'oublie jamais que les vœux, les désirs les plus naturels et les plus justes ne s'accomplissent pas toujours ; que les négociations ont une marche et des délais inséparables de la nature des choses. Calmez l'effervescence de vos compatriotes : elle pourrait nuire à leur cause et les jeter dans une situation violente d'où il serait impossible de les faire sortir. »

« Cette réponse, écrivait le même jour Gendebien à M. Vande Weyer, est confidentielle ; mais elle pourra, ainsi qu'on en est convenu de part et d'autre, prendre un carac-

au sein du gouvernement provisoire comme dans le peuple [1].

Mais, chose curieuse, M. de Celles, qui devait

tère officiel si l'état des esprits exige qu'on fasse une communication officielle au Congrès. »

[1] *M. Vande Weyer à M. Gendebien.*

« Londres, le 3 janvier 1831.

« .... J'apprends, mon cher ami, par les journaux anglais, que vous avez été reçu par le Roi. Vous sentez combien il importe au succès des négociations que je sache ce qui s'est passé dans cette entrevue. Que pense Louis-Philippe du choix du souverain ? Que dit-il du mariage dont parlent les journaux ? Le moment est venu de savoir à quoi s'en tenir sur cette importante question. Il faut que la France s'explique. Peut-elle nous donner le duc de Nemours? Veut-elle avoir l'air de se laisser forcer la main, où veut-elle qu'on la lui force? Qu'elle le dise. Ce sera bientôt fait, car ce serait le choix le plus populaire, ce serait même le seul populaire, et il tirerait le pays de cette incertitude fatale à son commerce, à son industrie, à son repos intérieur. Alors aussi tomberait ce mouvement que l'on organise et dont l'idée fait de rapides progrès, pour une réunion pure et simple, chose qui embarrasserait bien plus le cabinet français. Si, malgré toutes les protestations contraires, la France veut la guerre, ou ne peut l'empêcher, mieux vaut, et pour nous et pour elle, que le duc de Nemours soit proclamé roi dès à présent.... »

un peu plus tard tant contribuer à faire prévaloir une seconde fois cette candidature, en signalait alors les périls : il voyait dans le triomphe d'un fils du roi des Français le signal d'une guerre générale ([1]).

Pour des raisons trop faciles à deviner, le gouvernement français appelait maintenant de ses vœux une combinaison impossible : le choix du prince Othon, second fils du roi de Bavière. Le 5 janvier, Gendebien, chargé de pressentir à ce sujet le cabinet du Palais-Royal, écrivait à M. de Celles :

« Votre courrier parti hier m'est arrivé ce soir à 4 heures. Je me suis empressé d'entrer en conférence avec S. E. M. le comte Sébastiani, ministre secrétaire d'État au département des affaires étrangères.

« Il m'a fait l'honneur de me dire que la France accéderait à toutes les combinaisons politiques qui pouvaient constituer définitivement notre gouvernement et assurer le repos et le bonheur de la Belgique.

([1]) M. de Celles écrivait à M. Gendebien (6 janvier 1831) : « .... Le parti français est renforcé de tous ceux qui craignent et à tort les *prêtres*. Ils ne sont pas dangereux, selon moi. Faut-il détruire la liberté religieuse pour le fantôme du jésuitisme ? Je ne le puis croire.... J'ai répété qu'un prince français sur le trône serait le signal d'une guerre générale.... »

« Il m'a donné l'assurance que le choix, par le Congrès, du prince Othon, second fils du roi de Bavière, serait agréé par le gouvernement de S. M. le roi Philippe Ier.

« Il a ajouté qu'il était persuadé que l'alliance du roi futur de la Belgique avec la princesse Marie d'Orléans, fille cadette de S. M. le roi des Français, serait agréé ; qu'il ne pouvait néanmoins faire à cet égard une communication instantanée à Sa Majesté, attendu que cette princesse est très-dangereusement malade et qu'il serait peu convenable de traiter de cet objet dans une pareille circonstance.

« Quant aux limites territoriales qui font l'objet de votre seconde question, Son Excellence m'a répondu à peu près dans ces termes : La France n'oubliera jamais que la Belgique fut son berceau ; la conformité de mœurs, de religion, de langage et de principes, présente des motifs de sympathie qui assureront toujours à la Belgique le plus vif intérêt et la protection constante de la France et de son gouvernement, dans toutes les questions qui touchent les intérêts et l'honneur national des Belges. Qu'en conséquence il m'autorisait à vous donner l'assurance que la France vous soutiendra dans toutes les questions où le bon droit sera de notre côté, et qu'elle ne souffrira aucune intervention qui tendrait à nous forcer à faire des concessions territoriales.

« Le langage du ministère français est d'autant plus rassurant pour nos chers compatriotes, qu'il serait au besoin soutenu par la France entière. J'ai acquis la conviction, pendant mon séjour ici et lors de mes précédentes missions, que la France se lèverait en masse et comme un seul homme, pour soutenir notre indépendance et nos droits s'ils étaient menacés.... »

Le 8 janvier, Gendebien alla prendre congé de M. de Sébastiani. L'entretien fut très-vif. « Je ne reviendrai pas, dit le premier, sur toutes nos précédentes discussions... Résumons : la réunion à la France est impossible ; je comprends cela. Mais nous devons renoncer au duc de Nemours, au prince Léopold de Saxe-Cobourg, à un roi indigène, à la république ! que nous conseillez-vous ! le prince Othon de Bavière, un prince de Naples, deux enfants. Deux enfants ! pour réaliser, garantir, au dedans et au dehors, les conséquences de notre révolution, les promesses de 1830 ! et vous croyez que les Belges prendront au sérieux ces manœuvres diplomatiques ? Leur bon sens imperturbable y verra une arrière-pensée qui les révoltera. » — « J'espère, répondit le ministre, que les Belges seront mieux inspirés ; ils n'hésiteront pas entre les sympathies de la France et les promesses de protection de toute autre puissance. » — « La triple alliance ayant été repoussée, repartit Gendebien, la Belgique se trouve entre deux alliés qui ont promis de la protéger. Si ces deux alliés ne veulent ou ne peuvent s'entendre sur les moyens de protection ; si l'un des alliés repousse tous moyens de solution, force nous sera de nous adresser au

bon vouloir de l'autre. Les candidatures du duc de Nemours et du prince de Saxe-Cobourg sont seules sérieuses; vous les repoussez toutes deux d'une manière absolue; pour sortir de la périlleuse situation où nous place votre double refus, il ne nous reste qu'une voie : aller à Londres proposer la candidature du prince Léopold avec alliance française; si le roi des Français persiste dans son refus, nous passerons outre : nous prendrons le prince Léopold, sans princesse française. » Alors Sébastiani se leva très-irrité et dit, avec colère, à son interlocuteur : « Si Saxe-Cobourg met un pied en Belgique, nous lui tirerons des coups de canon ! » — « Eh bien, nous prierons l'Angleterre de répondre à vos canons, » répliqua Gendebien. — « Ce sera la guerre générale. » — « Soit, nous préférons la guerre, même générale, à une restauration, à une humiliation continue et sans issue [1]. »

Gendebien, ayant accepté une invitation à dîner chez le ministre, revint dans la soirée et trouva M. de Sébastiani très-calme, ou plutôt impatient d'atténuer l'impression produite par

[1] *Révélations historiques sur la révolution belge de 1830*, dans le journal *la Liberté*.

leur dernière conférence. « Je me suis, dit-il, laissé emporter comme un père irrité de l'opposition opiniâtre de son fils. »

Le représentant du gouvernement provisoire quitta Paris le même jour à neuf heures du soir et arriva à Bruxelles dans la nuit du 9 au 10 janvier. Le 11, il fit au Congrès un rapport très-sommaire sur les trois missions qu'il avait remplies près du gouvernement de Louis-Philippe [1].

[1] Voir *Discussions du Congrès national,* t. II, p. 83.

IV

Le Congrès avait décidé que le 28 janvier il serait procédé au choix du chef de l'État. « Par la double action de la tribune et de la presse, dit un éminent publiciste, huit jours suffirent pour entraîner le pays dans une fatale alternative; il n'y eut plus que deux cris : *le duc de Nemours; le duc de Leuchtenberg*. Le choix du duc de Leuchtenberg était *anti-français*, sans être *européen;* le choix du duc de Nemours était exclusivement *français* et *anti-européen* (1). »

Nous avons raconté ailleurs les diverses

(1) *Essai historique et politique sur la révolution belge*, par Nothomb, p. 118.

péripétïes qui marquèrent la rivalité du duc de Nemours et du duc Auguste de Leuchtenberg. On sait que celui-ci aurait triomphé si le cabinet du Palais-Royal n'avait eu recours à des manœuvres qui devaient aboutir à une mortifiante déception pour les Belges. Quoiqu'il n'eût point le dessein d'affronter une guerre européenne, Louis-Philippe, afin d'empêcher l'élection d'un prince allié aux Bonaparte, prit néanmoins la résolution d'opposer le duc de Nemours au duc de Leuchtenberg. Le marquis de Lawoëstine, chargé d'une mission confidentielle à Bruxelles, et M. Bresson, commissaire de la conférence de Londres pour la France, feignirent d'oublier les déclarations si catégoriques faites par Louis-Philippe et par le comte Sébastiani à M. Gendebien : ils donnèrent l'assurance que le duc de Nemours accepterait la couronne de Belgique, s'il était élu. Le comte de Celles, vice-président du comité diplomatique, envoyé alors à Paris comme représentant du gouvernement provisoire, devint le confident du Palais-Royal et contribua également, par ses instances, ses exhortations, et ses assurances, reconnues depuis fallacieuses, à tromper ceux dont il tenait son mandat.

Le gouvernement provisoire et le comité

diplomatique s'étant ralliés à la candidature du duc de Nemours, Alex. Gendebien la défendit au Congrès dans un remarquable discours prononcé le 1er février. En soutenant énergiquement la candidature du prince français, Gendebien n'obéissait pas seulement à ses sympathies personnelles, mais il avait foi aussi dans les promesses du comte de Celles [1].

On a pu lire déjà [2] les lettres adressées par M. de Celles au comte d'Arschot. On va lire maintenant les communications plus significatives encore qui furent transmises à Gendebien.

« Paris, 19 janvier 1831.

« *Particulière. — Secrète.*

« .... Oui, on a fait ici un grand pas en avant en vous envoyant Anatole [3] ; c'est tranchant par la couleur de ses opinions et la franchise de son caractère. Il sera, je l'espère,

[1] M. Ch. de Brouckere écrivait un peu plus tard à Gendebien : « .... De Celles me paraît plutôt l'homme de la cour de France que l'envoyé de la Belgique auprès de la France. Rappelez-vous que toutes ses lettres étaient adressées à votre beau-père ou à vous ; jamais au gouvernement.... »

[2] Dans notre ouvrage : *Sylvain Vande Weyer, ancien membre du gouvernement provisoire,* etc., t. Ier, pp. 136 et suiv.

[3] Le marquis de Lawoëstine.

bien reçu, quoique sans pièces sur parchemin de chancellerie.... »

« 20 janvier.

« .... Il est réel qu'on ne veut pas de Leuchtenberg. On veut mieux pour nous. On veut ce que vous désirez; mais, pour Dieu, attendons : le temps est notre sauveur. Il faut tâcher de calmer le Congrès et suivre Anatole comme *une boussole :* c'est un ami envoyé par un ami. N'ayez aucune inquiétude sur Londres; on s'en occupe.... »

« 26 janvier.

« On est indigné ici de la marche des affaires en Belgique. La nomination du duc de Leuchtenberg sera regardée comme une hostilité et comme une ingratitude, surtout comme un manque d'égards envers le Roi.... »

« 27 janvier.

« Je crois vous en avoir assez dit pour que vous n'éprouviez pas d'hésitation, et je vous dis encore que cela doit vous suffire pour arriver au but; — *la chose faite sera moins difficile à faire adopter qu'à obtenir dans le doute de la réussite....* Il vous suffit, me disiez-vous, de quelque chose d'officieux par l'un ou l'autre moyen; *vous l'avez :* allez donc en avant.... »

« Même date.

« Allez en avant; vous avez déjà dû recevoir mon avis approbatif.... Ainsi donc on en revient à ce que vous demandiez il y a deux mois. — Il est hors de doute que l'opinion générale en France fera incessamment triompher

la vôtre, et que la plus sage, la plus ancienne de toutes nos combinaisons doit avoir la préférence : *Nemours.* »

« 28 janvier 1831, 11 h. matin.

« Proclamez Nemours à la plus grande majorité possible; — envoyez une nombreuse députation ici; — lisez ma lettre à nos amis (1). »

Grâce à ces excitations, le duc de Nemours fut élu le 3 février, mais seulement au second tour de scrutin et par quatre-vingt-dix-sept voix sur cent quatre-vingt-douze votants. En

(1) M. Firmin Rogier, secrétaire de la légation de Paris, était dupe des assurances du Palais-Royal, lorsqu'il écrivait à son frère, membre du gouvernement provisoire :

« Paris, 28 janvier 1831.

« M. Bresson, arrivé ce matin à une heure, repart à l'instant.... Cette lettre, que je t'écris par M. Bresson, arrivera peut-être quand tout sera fini. Si Nemours est nommé, c'est bien; s'il n'est pas encore nommé, je ne puis que te confirmer ma dernière lettre : *allez en avant; nommez Nemours* à une grande majorité et qu'une députation nombreuse du Congrès se rende à Paris. Si le Roi ne croit pas devoir accepter formellement, il ne refusera pas positivement, mais il s'en référera aux Chambres qui sans doute accepteront. Voilà tout ce que je puis te dire. Ainsi *en avant* et puisse l'élection de Nemours réussir et nous préserver de l'anarchie et de la guerre civile.... »

apprenant ce résultat, M. de Celles écrit le 5 : « Je suis désolé d'une aussi faible majorité et de tant d'intrigues. »

Gendebien ne voulut point faire partie de la députation envoyée à Paris pour remettre solennellement à Louis-Philippe le décret du Congrès. On sait, au surplus, comment cette députation, arrivée à Paris le 6 février et accueillie avec des honneurs inusités, attendit onze jours, c'est-à-dire jusqu'au 17, avant de connaître la résolution du roi des Français. M. de Celles avait écrit à Gendebien, le 5 : « Il faut s'entendre avec le roi des Français qui lui-même doit s'entendre avec son peuple. Il faut donc ne pas prendre des délais pour des refus et des refus pour autre chose que des délais. » Paroles étranges! Dès le 4, M. de Sébastiani était venu annoncer au vicomte Granville, ambassadeur d'Angleterre à Paris, le désistement du roi des Français. Le 10, la députation belge savait officieusement que l'acceptation de Louis-Philippe était douteuse [1].

[1] M. Ch. de Brouckere, membre de la députation, écrivait le 10 à M. Gendebien : « .... Nous n'avons qu'un minime ou plutôt pas d'espoir de réussir.... Le dimanche, jour de notre débarquement, de Celles pleura en nous

Le 14, un refus paraissait certain ([1]). Cependant on attendit trois jours encore avant de donner à ce refus un caractère officiel. Louis-Philippe, comptant sur on ne sait quel événement qui aurait changé la situation, avait louvoyé et ne s'était décidé qu'à la dernière extrémité à prononcer le *non* irrévocable. Après l'audience, M. de Celles écrivait à M. Vande Weyer : « Si l'élection avait été retardée chez nous d'un mois,

voyant; il était au paradis, nous étions sauvés, et voilà que le Roi nous tient un langage tout d'affection.... Nous rentrons plein d'espoir; Lawoëstine le confirme; selon lui, le procès est gagné : je me hâte de vous écrire.... Le soir, à six heures, le colonel (M. de Lawoëstine) arrive d'un air consterné nous apprendre qu'un courrier de Londres est arrivé, que l'Angleterre s'oppose à l'élection; cinq des nôtres vont au Palais-Royal, et, au milieu de mille protestations, entendent avec effroi prononcer le nom de Charles de Naples.... Malheureuse Belgique! L'a-t-on assez trompée! »

([1]) M. Barthélemy, qui faisait également partie de la députation, écrivait le 14 à Gendebien : « .... Vous n'avez pas été mystifiés. La cour pensait pouvoir accepter, mais j'ai lu les dépêches de Londres : le ministère tomberait s'il ne s'opposait pas avec menaces. Cela n'est encore rien. On accepterait la guerre; mais les Chambres se sont prononcées contre et refuseraient le budget. Voilà deux choses qu'on ne prévoyait pas et deux obstacles qu'on ne peut pas vaincre.... »

il y aurait eu, je pense, quelque chose de différent dans ce qu'on nous a dit ce matin. »

Gendebien avait fait tout ce qui dépendait de lui pour obtenir du roi Louis-Philippe une virile résolution. Dans une lettre qu'il adressa au comte de Celles, le 9 février, il disait que, à l'annonce d'un refus, la Belgique se soulèverait d'indignation. « Il y a quinze jours, disait-il encore, la haine était bien près de prendre la place de l'amour peut-être trop vif qu'on avait conçu pour la France ; dans trois jours, nous serons plus près de la haine que de l'amour. » Il entrevoyait aussi un sombre avenir pour la Belgique. « L'annonce d'un refus et même d'une hésitation, poursuivait-il, nous jette dans l'alternative d'une restauration, c'est-à-dire d'une guerre civile, ou d'une république. Je n'hésiterai pas à prendre ce dernier parti, et l'ami le plus sincère de la France et de son digne chef usera de tous les moyens pour conquérir des amis à la Belgique républicaine, même au dépens de ses meilleurs amis. » Mais la sagesse du Congrès conjura de nouveaux et redoutables périls.

V

Le 21 février, le Congrès reçut communication d'une proposition du gouvernement provisoire tendante à nommer un pouvoir exécutif dans les termes de la Constitution. « La Constitution, dit le judicieux auteur de l'*Essai historique et politique sur la révolution belge*, était achevée depuis le 7 février; on résolut de la promulguer, en remplaçant le gouvernement provisoire par une régence et en conservant au Congrès le pouvoir législatif sans partage, et le choix du chef définitif. Ce fut une heureuse idée ; les membres du gouvernement provisoire abdiquèrent le pouvoir avec le même à-propos et la même noblesse d'âme qu'ils l'avaient saisi dans des jours d'anarchie. »

Surlet de Chokier, président du Congrès, fut, le 24 février, investi de la régence par cent huit suffrages sur cent cinquante-sept; il avait eu pour compétiteur le comte Félix de Mérode. Gendebien vota pour Surlet de Chokier. Le lendemain de son installation, c'est-à-dire le 26, le régent conféra le titre et le pouvoir ministériel aux anciens présidents ou administrateurs généraux des *comités*. Alex. Gendebien devint ainsi ministre de la justice. Déjà le gouvernement provisoire l'avait appelé à la première présidence de la cour supérieure de Bruxelles, et cette haute position, Gendebien persistait à la refuser [1]. Mais le régent lui fit remarquer que l'acceptation du portefeuille de la justice ne devait pas l'exposer à la perte de son état, sans aucune compensation. « Mon

[1] *M. Gendebien au Régent* (28 février) :

« Malgré l'intention formellement exprimée de ne point accepter la dignité de premier président de la cour de Bruxelles, j'ai été proposé par le comité de justice et promu à cette haute fonction par le gouvernement provisoire. Quelque flatteur que soit pour moi ce nouvel acte de bienveillance de la part de mes anciens collègues, je dois persister dans ma résolution. J'ai en conséquence l'honneur de vous annoncer que je n'accepte pas la première présidence de la cour de Bruxelles. »

successeur, disait-il, pourrait ne pas vous accorder sa confiance; il serait trop tard alors de reprendre votre état. »

Gendebien finit par céder aux instances du régent et aux conseils de ses amis, mais en renonçant aux appointements attachés au ministère de la justice. En conséquence, le 8 mars, il fut solennellement installé en qualité de premier président de la cour supérieure de justice de Bruxelles [1].

[1] Dans le discours prononcé à son installation, Gendebien s'exprimait en ces termes : « .... Trop heureux d'avoir pu contribuer à l'affranchissement de ma patrie, je ne faisais d'autres vœux que de rentrer dans la vie privée, dont les douceurs n'ont pour moi rien de comparable. Je n'avais d'autre désir que de reprendre les travaux pénibles, mais honorables, de la noble profession qui faisait mon bonheur et toute mon ambition. Je priai, je suppliai même notre vénérable régent de me permettre de refuser le portefeuille de la justice, et de m'abstenir de l'insigne honneur de siéger dans son conseil et de présider l'un des deux grands corps de la magistrature de la Belgique. Mais, sans doute par un sentiment de bienveillance pour moi, le régent pensa que ma carrière politique, qui avait commencé avec la révolution, ne pouvait finir qu'avec elle. Il insista, et dès lors l'obéissance devint pour moi un devoir. J'acceptai *ad interim* le ministère de la justice qui pourra, dans quelque temps, être supprimé ; mais j'en refusai le traite-

On sait que le premier ministère du régent n'eut qu'une courte durée. Dès le 20 mars, il était en pleine dissolution, au moment même où une nouvelle conspiration orangiste tentait de détruire l'indépendance nationale.

Gendebien a retracé lui-même l'origine de ce complot et indiqué en même temps les causes de la dissolution du ministère. Cette note, restée inédite jusqu'à ce jour, est digne d'attention. La voici :

« Lors de la conspiration du mois de février qui s'évanouit par l'échauffourée de Gand, de nombreux rapports arrivés au gouvernement provisoire lui avaient révélé un vaste complot, qui n'a échoué que par l'exécution prématurée qui a été commencée par le sieur Grégoire pour écarter l'élection du duc de Nemours ([1]). Si la discussion qui a précédé cette élection s'était prolongée de quelques jours, si certains soi-disant patriotes de Bruxelles n'avaient pas hésité en février, comme ils ont hésité en mars,

ment. Après de longues hésitations, j'acceptai l'honorable mission de vous présider.... »

([1]) On lit dans l'*Essai historique et politique sur la révolution belge :* « A l'issue de la séance du 3 février, les membres du Congrès qui venaient d'élire un roi apprirent que, la veille, le colonel Ernest Grégoire avait tenté de faire reconnaître à Gand le prince d'Orange ; l'énergie populaire fit échouer cette candidature ; la diplomatie avait déjà condamné l'autre. »

le complot se serait exécuté à la fois à Gand, Liége, Bruxelles et Anvers. Le foyer était à Londres. Des agents de l'Angleterre agissaient activement; ils n'épargnaient ni les intrigues, ni l'or, ni les menaces. Sans en avoir acquis la preuve certaine, le gouvernement provisoire avait au moins de graves soupçons que le général Vandersmissen, commandant à Anvers, trempait dans cette conspiration; il était en relations journalières avec le sieur Ellerman, consul hanovrien, et avec le général Chassé, commandant de la citadelle ([1]). Il avait été décidé que le général Vandersmissen serait destitué, puis on s'est contenté de le rappeler de son commandement d'Anvers et de l'envoyer à celui de Namur. Par un concours de circonstances qui tenaient moins au hasard qu'à la persistance de certains hommes dans leur projet de ramener le prince d'Orange, la résolution du gouvernement provisoire ne fut exécutée ni pendant sa courte existence, après la découverte des ramifications du complot, ni sous la régence qui lui succéda bientôt après.

« Dès les premiers jours du mois de mars, les menées orangistes se firent de nouveau remarquer par des conciliabules et par l'arrivée en Belgique de beaucoup d'hommes suspects aux patriotes par leurs relations avec le gouvernement déchu, leur amitié pour le prince d'Orange, leur servilisme et leurs regrets pour la perte d'une position sociale qu'ils ne pourraient plus espérer dans un gouverne-

([1]) Dans sa lettre au duc de Wellington, datée d'Aix-la-Chapelle, du .... 1832, le général Vandersmissen a fait connaître lui-même ses relations avec le consul Ellerman, agissant au nom de lord Ponsonby.

ment semi-républicain. M. le Régent recevait, accueillait même beaucoup de ces hommes, non qu'il fût leur complice, mais par bonhomie et excès de confiance.

« La mollesse du régent, l'irrésolution de son conseil, la versatilité et l'inertie qui paraissaient calculées chez quelques hauts fonctionnaires, alarmèrent les patriotes que leur position rendait naturellement défiants. Dès les premiers jours de la régence, il fut résolu d'exiger le serment de tous les fonctionnaires; c'était là une pierre de touche propre à neutraliser l'alliage impur des hommes douteux et à écarter les timides et les traîtres, aussi dangereux les uns que les autres en temps de révolution. Le projet de loi, que je fus chargé de présenter au Congrès, fut accueilli à l'unanimité au conseil et à la presque unanimité et sans discussion au Congrès.

« Un membre du conseil du régent proposa, dès la première séance, l'organisation de dix bataillons de volontaires dont les cadres, composés de trois cents hommes chacun, seraient répartis dans les diverses provinces. Il proposa, en même temps, une proclamation par laquelle tous les patriotes seraient invités à se rendre, au moment du danger, dans les villes désignées pour la formation de ces corps. Après plusieurs jours de discussion, la chose fut adoptée; mais, toutes les fois qu'il s'agissait de l'exécution, on remettait la chose en question; enfin, pour écarter ce projet, on alla jusqu'à dire qu'il était dangereux de l'exécuter, parce que ce serait un moyen de recrutement pour le prince d'Orange. J'insistais en même temps, et presque tous les jours, sur la nécessité d'en finir avec le roi Guillaume par la guerre, et sur l'urgence d'organiser fortement l'armée et de réchauffer le patriotisme. J'étais fortement

appuyé par deux de mes collègues, Vande Weyer et Tielemans, et nous ne différions avec ce dernier qu'en un seul point, c'est que, tout en reconnaissant l'impossibilité de vaincre l'opiniâtre entêtement du roi Guillaume autrement que par les armes, il demandait qu'on rappelât en même temps de Paris et de Londres, M. Le Hon qui était accrédité à Paris et M. d'Arschot qui n'avait pas encore été reçu à Londres. Cette dissidence dans le conseil fut la cause finale de la dissolution du premier ministère du régent; mais le serment amena aussi des discussions fâcheuses. Le projet de loi et la formule, rédigée d'ailleurs dans la forme la plus simple, paraissaient ne devoir rencontrer aucune objection, si ce n'est de la part des hommes qu'il était destiné à écarter des affaires. Adopté d'abord à l'unanimité par tous les membres du conseil, il devint bientôt le sujet de graves discussions et de craintes exagérées de la part de deux membres du conseil : l'un prétendait qu'on éprouverait de la résistance à l'armée, l'autre annonçait que la garde civique et la grande majorité des fonctionnaires de l'ordre judiciaire, administratif et des finances s'y refusaient. Dans le même temps, on exagérait la soi-disant indiscipline des corps de volontaires : on voulait les dissoudre. Un membre proposa même de les faire cerner et mitrailler au besoin. Je m'opposai avec énergie contre ces mesures. Je m'offris à aller recevoir le serment de l'armée et à procéder à l'organisation des volontaires. Je ne demandais que dix jours, mais aussi des pouvoirs illimités. M. le baron Emm. d'Hoogvorst, commandant général des gardes civiques, refusait, disait-on, et engageait même ses subordonnés à refuser de prêter le serment décrété par le Congrès. Je me rendis deux fois chez M. d'Hoogvorst, qui, sans s'y refuser

positivement, paraissait très-peu disposé à s'y soumettre et affirmait que l'immense majorité de la garde civique s'y refuserait. Je proposai de le forcer à s'expliquer catégoriquement et de le remplacer immédiatement s'il ne se soumettait à la loi du Congrès. On recula devant cette mesure qu'un peu d'énergie aurait couronnée d'un plein succès. Enfin, le 19 mars, je me rendis une troisième fois chez M. Emman. d'Hoogvorst, et, après une discussion de près de trois heures, dans laquelle intervinrent MM. Joseph et Émile d'Hoogvorst, le commandant général des gardes civiques refusa le serment.

« Au milieu de toutes les discussions que faisaient naître ces graves dissidences, un incident détermina, je pense, la dissolution du ministère. Chaque fois que j'insistais sur la nécessité de se préparer à la guerre, M. Goblet répondait qu'il ne pouvait organiser l'armée ni faire la guerre sans argent, et M. Ch. de Brouckere, ministre des finances, répliquait que les caisses étaient vides.... Sentant vivement la nécessité de sortir de l'état de marasme et du cercle vicieux dans lequel nous croupissions, je dis que le ministre des finances devait nous assurer les fonds nécessaires pour nous préparer à la guerre, ou que le ministre de la guerre devait trouver le moyen de faire la guerre sans argent; que, quant à moi, j'étais prêt, s'il le fallait, à faire la guerre pour trouver de l'argent, à alimenter la guerre par la guerre, et, jetant mon portefeuille sur la table, je déclarai que je ne le reprendrais que lorsqu'on aurait arrêté une résolution définitive sur cette grave discussion à laquelle se rattachait, selon moi, toute notre existence.... »

Le régent avait chargé Gendebien et Vande

Weyer de constituer un nouveau cabinet. Mais le premier ne put s'entendre avec M. de Sauvage, que Surlet de Chokier désirait lui associer. M. de Sauvage regardait alors comme inévitable l'avénement du prince d'Orange [1], et Gendebien voulait rendre cet avénement impossible. Pour combattre les orangistes qui s'efforçaient de provoquer une contre-révolution, pour déjouer une conspiration qui devenait redoutable, Gendebien avait, le 23 mars, dicté les bases d'une *Association nationale.* Immédiatement après il avait adressé au régent sa démission de ministre de la justice et de premier président de la cour supérieure de Bruxelles. Le régent refusa d'accepter la renonciation au poste de premier président ; mais Gendebien la réitéra le lendemain. « J'éprouve, disait-il, une grande satisfaction de pouvoir dire que les sept mois que j'ai consacrés à mon pays ne lui ont pas coûté un sol. Si, depuis le principe de la révolution, j'ai constamment cumulé plusieurs fonctions, j'ai constamment refusé aussi tout traitement quelconque, et aujourd'hui je renonce aux appointements de premier président, qui sont les seuls qui devaient m'indem-

[1] Lettre de M. Gendebien à *la Liberté* (27 janvier 1867).

niser des doubles fonctions de ministre de la justice et de premier président. » Le 25, le régent répondit : « C'est avec regret que je vous accorde la démission des fonctions de premier président de la cour supérieure de Bruxelles, que vous me demandez par votre lettre en date d'hier. Un seul motif me détermine à acquiescer à votre demande, celui de votre propre satisfaction. Un homme tel que vous ne peut répondre dignement aux calomnies de ses ennemis qu'en leur prouvant qu'il est toujours le même dans toutes les circonstances de sa vie, désintéressé et ami sincère de son pays. La postérité, qui arrive vite dans le temps où nous vivons, assignera à chacun sa véritable place. Ne redoutez pas plus son jugement que la perte de mon affection dont je me plais à vous réitérer l'assurance. »

Le 24 mars, dans une nombreuse réunion au Waux-Hall, *l'Association nationale* avait été définitivement créée et, selon les expressions de Gendebien, elle se propagea dans la Belgique entière avec une rapidité que rien n'égalait. Cette ligue patriotique avait pour but l'indépendance du pays, l'exclusion perpétuelle des Nassau et l'intégrité du territoire belge Un comité directeur, établi à Bruxelles, trans

mettait ses instructions aux comités provinciaux, qui les communiquaient, pour exécution, aux comités communaux de leurs provinces respectives. L'association avait un président : M. Tielemans, et deux vice-présidents : Van Meenen, membre du Congrès, et Alex. Gendebien, ancien membre du gouvernement provisoire. « Elle sauva, dit M. Nothomb, la révolution à l'intérieur. »

Après la constitution du deuxième ministère du régent, un nouveau rôle commence pour Gendebien. Adversaire de la diplomatie, adversaire de la conférence de Londres, dont il ne voulait point reconnaître les décisions, il ne cessa aussi de combattre les ministres qui se proposaient, par l'élection du prince Léopold de Saxe-Cobourg et une transaction avec l'Europe, de clore la révolution belge. MM. Lebeau et Devaux trouvèrent en lui leur plus redoutable contradicteur. Toutefois, le 20 avril, lord Ponsonby mandait à Palmerston que même Gendebien était disposé à voter pour le prince Léopold de Saxe-Cobourg. Mais s'il ne persista point dans ce dessein, jamais il n'abusa de sa grande popularité pour provoquer des manifestations anarchiques ou violentes; c'est à lui, au contraire, que l'on

avait recours pour les prévenir et les comprimer [1].

Lorsque le Congrès délibéra de nouveau sur le choix du chef de l'État, Gendebien s'exprima en ces termes (3 juin 1831) :

« .... Aujourd'hui vous pensez à clore la révolution : je ne consulte pas mes intérêts personnels ; si je les consultais et que je voulusse consentir à servir de marchepied au prince de Saxe-Cobourg pour monter sur le trône de la Belgique, je puis croire, sans vanité, qu'avec mes antécédents, je pourrais obtenir des compensations pour ce que j'aurais sacrifié. Je fais ces observations pour prouver qu'ici encore je ne suis guidé que par ma conviction et abnégation faite de mes intérêts particuliers. Je voterai contre le prince de Saxe-Cobourg, parce que vous allez introduire dans le mécanisme nouveau de votre Constitution un rouage de l'ancienne machine de la Sainte-Alliance, qui entravera la marche de

(1) M. Vande Weyer écrivait à Gendebien : « Mon cher ami, il règne en ville une grande agitation. On crie : *Vive la République ! Vive de Potter !* Des groupes se forment de toutes parts. On dit, on affirme, que c'est l'*Association* qui provoque ces mouvements. Il importe que, comme vice-président de l'*Association,* vous démentiez, par une proclamation, ce bruit qui fait le plus grand mal. La garde civique sera sous les armes et saura maintenir l'ordre actuel des choses. Il ne faut pas tous les huit jours une révolution. » Gendebien rédigea immédiatement un projet de proclamation.

la révolution.... Le prince de Saxe-Cobourg est ici (ce n'est pas une personnalité contre lui, car je n'ai pas l'honneur de le connaître et je ne prétends pas lui faire injure), le prince de Saxe-Cobourg, dis-je, est le protégé de la Sainte-Alliance.... [1]. »

Le prince Léopold, élu roi des Belges, ne garda point rancune à Gendebien. Une députation, dont faisait partie M. Vande Weyer, avait été envoyée à Londres pour remettre à l'élu le décret du Congrès. « Le prince, écrivait Vande Weyer à Gendebien, homme prudent et sage, est le roi qui nous convient. Il m'a beaucoup parlé de vous. Ai-je besoin d'ajouter qu'il ne pouvait mieux s'adresser pour vous bien connaître ? »

L'élection du prince Léopold était la consécration du système pacifique soutenu par le deuxième ministère du régent. Gendebien, qui personnifiait le système belliqueux, s'était montré hostile à ce choix, et il devait logiquement se prononcer avec plus d'énergie encore contre l'arrangement que, sous les auspices de l'élu du Congrès, la conférence de Londres proposait à la Belgique et à la Hollande. En effet, Gendebien, dans un discours commencé le 5 juillet et

[1] *Discussions du Congrès national,* t. III, p. 255.

continué le lendemain, combattit, et avec véhémence parfois, les préliminaires de paix contenus en dix-huit articles. « Les articles, disait-il, sont évidemment inacceptables; je pense même que le Congrès ne peut entrer en délibération sur leur acceptation sans violer ouvertement la Constitution, sans se mettre en contradiction avec lui-même, sans méconnaître ses actes les plus solennels, les plus honorables... Songez bien qu'en signant ce traité déshonorant qu'on veut vous imposer sans admettre aucune modification, vous proclamez rebelle au roi Guillaume une population de quatre à cinq cent mille âmes, et vous la livrez par le même acte à sa vengeance... » Entraîné par l'improvisation, l'orateur se montra plus que sévère pour les hommes qui avaient cherché, par une transaction avec l'Europe, à consolider la révolution belge. En même temps, il saisit cette occasion solennelle pour protester contre les vues annexionistes qui lui étaient sans cesse attribuées. Au mois d'août 1830, il avait pu désirer la réunion à la France, comme *moyen,* non comme *but;* mais il n'en était plus de même actuellement. « La Belgique, disait-il, ne veut pas être réunie à la France... Aujourd'hui qu'avons-nous à désirer, si nous mettons à part

les intérêts matériels de quelques provinces? Qu'avons-nous à envier à la France sous le rapport des intérêts moraux et des institutions (¹)?... »

Le 9 juillet, les dix-huit articles furent adoptés par cent vingt-six voix contre soixante-dix. Douze jours plus tard, le premier roi des Belges prêtait le serment constitutionnel. En ce jour mémorable, Gendebien ne se tint point à l'écart; il rédigea la déclaration suivante qui fut remise sur le bureau du Congrès :

« Mon opposition n'ayant jamais rien eu d'hostile à la personne du prince de Saxe-Cobourg, pas plus qu'aux augustes fonctions qui lui ont été conférées par le Congrès, je puis, sans manquer à mes précédents, concourir à l'inauguration du chef de l'État. — Mais je déclare aussi que douze jours de réflexions n'ont pu modifier mon opinion sur l'adoption des préliminaires de paix ; je persiste dans ma précédente protestation, et je prends l'engagement solennel d'appuyer de toute la force de ma volonté et de mon énergie les efforts de la nation et du chef de l'État pour maintenir l'intégrité du territoire constitutionnel. »

(¹) *Discussions du Congrès national,* t. III, pp. 467 et suiv.

VI

En 1869, presque à la veille de descendre au tombeau, Alex. Gendebien fit paraître un livre intitulé : *Catastrophe du mois d'août* 1831. Il y disait : « La catastrophe du mois d'août 1831 a été une des plus audacieuses et des plus machiavéliques entreprises de la diplomatie moderne. » Il faisait planer sur lord Ponsonby, commissaire de la conférence, le soupçon d'avoir préparé le désastre « par de perfides conseils et de fallacieuses assurances de sécurité et de paix. » Il reprochait à Léopold Ier de n'avoir, dès le mois de juin, c'est-à-dire même avant son avénement, « averti les trop confiants ministres belges des dangers qui les

menaçaient, » et de ne leur avoir pas fait « comprendre la nécessité de préparer une vigoureuse défense. » Ces accusations et ces reproches ne sont pas soutenables. Lord Ponsonby, d'abord grand partisan d'une restauration orangiste, avait fini par se rallier franchement à la candidature du prince Léopold, et son vœu le plus ardent était de consolider l'indépendance de la Belgique. Quant à Léopold Ier, avant comme après son élection, il n'avait cessé de s'enquérir, avec une inquiète sollicitude, des forces militaires que la Belgique pourrait, le cas échéant, opposer à la Hollande. Mais, quand vint la brusque reprise des hostilités par les Hollandais, Léopold, au lieu de soixante-huit mille combattants que les cadres annonçaient, ne trouva réellement sous les armes que vingt-cinq mille soldats belges.

Malgré toutes les raisons qu'on pouvait lui opposer, Alex. Gendebien resta convaincu que la catastrophe du mois d'août 1831 était due à une ténébreuse intrigue de la diplomatie. Ç'avait été sa première impression, et on ne parvint jamais à l'effacer. Il écrivait au comte de Celles, le 18 août 1831 : «... Je suis intimement convaincu qu'on n'a voulu autre chose que faire faire amende honorable par la révo-

lution à la légitimité; on a voulu prouver aux peuples que la légitimité est toujours plus puissante que la révolte... Comme j'étais à Louvain où j'ai pensé être pendu, je puis attester qu'on nous y a laissé ou plutôt fait cerner volontairement, de propos délibéré, et à dessein prémédité de faire passer notre armée et nos volontaires sous les fourches caudines; je le démontrerai plus tard... » C'est ce qu'il essaya de faire par l'ouvrage publié dans la dernière année de sa vie.

Ce livre contient, au surplus, des détails intéressants sur le rôle très-honorable d'Alex. Gendebien pendant la campagne du mois d'août 1831 ; lieutenant-colonel d'état-major de la garde civique de Bruxelles, il servit en réalité comme volontaire dans la compagnie des *Chasseurs de Chasteler*. Ses deux fils aînés étaient aussi parmi les combattants, l'un dans l'artillerie, l'autre dans la cavalerie. Il ignorait leur sort lorsque tout à coup on apprit à Louvain la déroute de l'armée dite de la Meuse. Les angoisses de Gendebien, en ces jours terribles, sont dépeintes avec force et vérité dans une correspondance intime. On lira avec intérêt les extraits suivants :

« Louvain, 8 août.

« Notre position est des plus critiques. Je crois que le corps du général Daine est cerné, qu'il sera battu et pris en grande partie... Nous établissons des défenses pour Louvain ; peut-être irai-je ce soir pour en établir à Bruxelles. Si les Français, à qui on avait d'abord donné contre-ordre, n'arrivent pas, nous sommes perdus... Ne dites rien de ce que je vous écris ; mais notre position est affreuse si les Français n'arrivent pas bien vite... »

« 9 août, 8 heures du matin.

« Emballez et sauvez tout ce que vous pourrez. Il est très-possible que Bruxelles soit occupé demain soir ou après-demain dans la journée. Daine a été complétement battu. J'irai probablement à Bruxelles aujourd'hui pour préparer les moyens de défense. Si je ne reviens pas, ne soyez pas inquiète... Ne dites mot de tout ceci. »

La Belgique dut payer la rançon des vaincus. Les dix-huit articles, naguère acceptés par le Congrès et par le roi Léopold, furent remplacés, comme bases du traité de séparation entre la Belgique et la Hollande, par les vingt-quatre articles, que la conférence arrêta le 24 octobre 1831. « Les dix-huit articles, » comme l'a dit un éminent publiciste, « avaient été pour la diplomatie le contre-coup des journées de septembre ; les vingt-quatre étaient le résultat des journées d'août. » L'opposition des Belges

contre les nouvelles exigences de la conférence parut d'abord invincible, et le roi Léopold ne dissimulait point qu'il aimait mieux abdiquer que de s'y soumettre. C'est alors que le cabinet français joignit ses instances à celles de l'Angleterre afin d'obtenir l'adhésion du roi des Belges. Cette intervention du ministère français devait porter au comble l'exaspération de Gendebien. Élu membre de la Chambre des représentants par le district de Mons, il s'éleva avec énergie contre le démembrement du Limbourg et du Luxembourg. Pendant six jours (du 26 au 31 octobre), la Chambre discuta en comité secret les conditions imposées par la conférence. Le 1er novembre, Gendebien vota contre le traité, et le lendemain, dans une lettre adressée à l'un de ses amis de France, il disait :

« ... La France a perdu aujourd'hui tous ses amis; demain ils deviendront ses ennemis les plus acharnés. Elle comptait de nombreux amis en Belgique; elle y retrouvera bientôt un Waterloo. Comment votre stupide ministère a-t-il pu compromettre la France et la famille royale jusqu'à envoyer le maréchal Gérard et les deux princes pour engager ostensiblement et presque officiellement Léopold à accepter le déshonneur pour lui et l'humiliation pour la Belgique? Comment accrédite-t-il le bruit que la France laissera envahir, restaurer la Belgique ; qu'elle concourra même aux voies de contrainte pour asservir cette noble et géné-

reuse Belgique dont le seul crime est d'avoir imité la France et d'avoir eu foi dans sa loyauté, dans son amitié, dans son courage? Je conçois que cette conduite ostensible cache un but secret, cela est possible ; mais c'est une politique bien maladroite, puisqu'elle aliène les masses crédules dont la France a besoin sans tromper les astucieux diplomates qui viennent habilement profiter d'une politique cauteleuse digne à peine du siècle de Machiavel, déshonorante pour le chef d'une nation libre et forte, indigne enfin des nobles et courageux enfants de juillet et de septembre... Adieu, jusqu'au revoir, dans mon exil en France, ou peut-être notre exil aux États-Unis (1). »

Alex. Gendebien devient et reste pendant plusieurs années le chef de la gauche, c'est-à-dire d'un groupe de libéraux et de catholiques, unis par leur commune aversion contre les œuvres de la diplomatie et contre le système dit du juste-milieu. Mais s'il était un orateur puissant et redoutable, Gendebien ne savait pas se mettre en garde contre lui-même. C'est le reproche que lui adressait un de ses plus anciens amis lorsqu'il lui écrivait : « Votre expérience ne vous a pas encore donné le calme qu'il faut

(1) Le roi Léopold, de son côté, écrivit à M. Vande Weyer : « Si j'avais pu prévoir que ce serait de cette manière qu'on placerait la Belgique, certainement je ne serais pas venu ici. »

par le temps qui court. Votre noble et généreux caractère ne peut se modérer [1]. »

Le patriote dominait cependant le chef de parti. On allait célébrer le second anniversaire des journées de septembre 1830. Le moment était périlleux. Le roi Guillaume Ier refusant d'exécuter le traité des vingt-quatre articles, pourquoi, disaient les Belges, ne reprendrions-nous pas nous-mêmes, à défaut de l'intervention des puissances, les parties du territoire national encore occupées par les Hollandais ? L'agitation était grande lorsque, le 27 septembre 1832, eut lieu, sur la place Royale à Bruxelles, en présence du roi Léopold et du duc d'Orléans, la distribution des drapeaux d'honneur décernés par la législature aux communes de la Belgique qui s'étaient signalées en prenant une part glorieuse au triomphe de la révolution. En qualité de président de la commission des récompenses, Alex. Gendebien adressa au chef de l'État un discours qui fit et qui devait produire une grande sensation. « La nation, dit-il, a mis sa confiance en vous, Sire; elle est digne

[1] C'est Gendebien qui, lors de la discussion du projet instituant un ordre national (juillet 1832), protesta que jamais un ruban *ne souillerait sa boutonnière.*

de la vôtre : fort de cette confiance réciproque, n'hésitez pas à donner le signal du combat, et j'ose garantir à Votre Majesté un anniversaire plus glorieux encore que celui qui nous cause aujourd'hui tant d'émotions... »

Le roi Léopold, appréciant les services rendus par Alex. Gendebien à la cause nationale, avait signé avec satisfaction l'arrêté qui, dans la nouvelle organisation judiciaire, appelait l'ancien membre du gouvernement provisoire à l'un des postes les plus éminents de la magistrature. Gendebien supposa que le ministère n'avait pour but que de l'éliminer de la Chambre, et, malgré les conseils de ses meilleurs amis, cédant de nouveau à un invincible sentiment de méfiance, il refusa les fonctions de procureur général à la cour de cassation pour rester simple représentant (1).

(1) On lit à ce sujet dans les *Aperçus* : « En 1832, malgré l'assurance que j'avais donnée au ministère que je refuserais, il me nomma procureur général à la cour de cassation. Il y avait incompatibilité entre ces fonctions et celles de représentant de la nation. C'est sans doute pour cette raison qu'on m'avait nommé, afin de se débarrasser de mon inflexible opposition à la Chambre ; c'est aussi pour cette raison que j'ai refusé ; préférant mon mandat *gratuit* de représentant et ne voulant l'abandonner lâchement et

La guerre n'avait pas éclaté entre la Belgique et la Hollande. Afin d'empêcher une lutte qui aurait pu devenir générale, les puissances permirent à une armée française d'entrer de nouveau dans nos provinces pour faire le siége de la citadelle d'Anvers. Après la capitulation, Alex. Gendebien, usant de l'initiative parlementaire, déposa, le 28 décembre 1832, une proposition qui tendait : 1° à voter des remercîments à l'armée française pour les services qu'elle avait rendus à la Belgique au mois d'août 1831 et au mois de décembre 1832; 2° à faire disparaître le lion de Waterloo. En développant cette proposition le lendemain, Gendebien s'exprima en ces termes : « Je vous invite à vous affranchir du vasselage de la Sainte-Alliance, en faisant disparaître l'odieux emblème du despotisme et de la violence qui nous ont asservis pendant

le troquer contre une éminente, douce et lucrative fonction. »

Le comte de Celles avait écrit à Gendebien (Paris, 10 octobre 1832) : « Je vous félicite et je félicite le pays de vous avoir comme chef du parquet de la cour régulatrice. C'est un choix qui doit être généralement approuvé; votre esprit droit et votre âme pure ne peuvent être en doute pour qui que ce soit. Il me semble que généralement on a fait de bonnes nominations dans l'ordre judiciaire... »

quinze ans à un joug humiliant que nous avons brisé en septembre 1830. Je propose d'y substituer un monument funèbre qui, tout en conservant le douloureux souvenir d'un fait qui appartient à l'histoire, transmettra à la postérité nos regrets sur les nobles victimes des quatre parties du monde, entassées dans ces champs de carnage et de deuil. » Le projet de détruire le lion de Waterloo fut énergiquement combattu par M. Nothomb : l'orateur regardait ce monument comme l'emblème de la délivrance de l'Europe. « La journée de Waterloo, disait-il, a ouvert pour l'Europe une ère nouvelle, l'ère des gouvernements représentatifs. Cette journée a rendu à la Belgique cette indépendance qui a été dénaturée ensuite et qui a reçu une nouvelle forme, sa véritable forme, par les journées de septembre. » La Chambre donna raison à M. Nothomb ; elle rejeta la prise en considération de la motion ayant pour but de faire disparaître le lion de Waterloo ; mais, à l'unanimité, elle adopta la proposition de voter des remercîments à armée française [1].

[1] Les sympathies persistantes d'Alex. Gendebien pour la France n'allaient point, comme on l'a prétendu, jusqu'à vouloir lui sacrifier la nationalité belge. Un journaliste

Depuis le Congrès, il existait un violent antagonisme entre Gendebien, d'une part, MM. Devaux et Lebeau, de l'autre. Cet antagonisme s'était encore accru depuis la formation du cabinet où M. Lebeau tenait le portefeuille de la justice et M. Ch. Rogier celui de l'intérieur [1]. Les relations de M. Rogier avec son ancien collègue du gouvernement provisoire n'avaient cependant pas été brisées; mais un incident imprévu vint tout changer.

A la fin de la séance de la Chambre du 24 juin 1833, et après une discussion qui n'annonçait encore aucun orage, Gendebien

français, H. Lamarche, frère de Jenneval, l'auteur de la *Brabançonne*, adressa, le 1er novembre 1832, à l'ancien membre du gouvernement provisoire un long mémoire dans lequel il considérait la royauté de Léopold comme non avenue et proposait de donner à la France *ses frontières naturelles*. «... Votre avis, disait-il, serait-il que l'on pourrait, vu les circonstances, et sans trop s'humilier, consentir à un arrangement sur les bases suivantes : La province d'Anvers, les Flandres, le Limbourg et le Luxembourg à la Hollande ; le reste réuni à la France qui donnerait à Bruxelles un prince pour gouverneur général... »

En tête de cette lettre Gendebien a écrit de sa main : *Pas de réponse*.

(1) 20 octobre 1832.

se disposait à répondre à M. Devaux, lorsqu'on demanda l'ajournement au lendemain. M. de Mérode insista pour que la séance se prolongeât, en reprochant à la Chambre de perdre beaucoup de temps et de tenir surtout de trop courtes séances. Gendebien déclara qu'il était prêt à répondre de suite et à prolonger la séance jusqu'à cinq heures, si la Chambre le désirait. Mais il exprima son étonnement de ce que M. de Mérode, qui venait pour la première fois à la séance depuis l'ouverture de la session et qui n'y était que depuis une heure, se permît de trouver les séances trop courtes. « Il semble, ajouta-t-il, qu'il y ait de la part des ministres et de leurs amis résolution d'interrompre toutes les discussions par d'éternels reproches de ce genre. Déjà à plusieurs reprises un ex-ministre [1] nous a accusés de perdre beaucoup de temps, et, chose étrange, cet honorable membre s'est donné un congé de plus de six mois. »

M. *Devaux*. « L'honorable membre me reproche d'avoir été absent pendant six mois : c'est ma santé qui est cause de cette absence.

M. *Gendebien*. « C'est que l'honorable mem-

(1) M. Devaux.

bre écrivait dans l'*Indépendant*, pendant son absence.

M. *Devaux*. « C'est une calomnie.

M. *Gendebien*. « Ce mot vous coûtera cher.

M. *Rogier*. « Oui, c'est une calomnie. Je le dis tout haut.

M. *Gendebien*. « Je demande la parole pour faire remarquer à l'assemblée que M. Devaux a dit que c'était une calomnie : je serai modéré ici, mais je reprendrai tous mes droits ailleurs.

M. *Rogier*. « C'est très-bien.

M. *Devaux*. « Quand une interpellation aussi imparlementaire a été faite, j'ai répondu avec un mouvement d'indignation dont je n'ai pas été maître, mais dont j'accepte toutes les conséquences (1). »

La séance levée, Gendebien demanda à M. Devaux son adresse, et M. Rogier s'étant approché, il lui dit qu'il connaissait la sienne.

Déjà M. Rogier avait demandé la priorité (2).

(1) Nous avons, d'après des sources authentiques, complété la version du *Moniteur*.

(2) M. Rogier à M. Gendebien :

« Bruxelles, 24 juin, 4 1/2 heures.

« Monsieur,

« Il entre peut-être dans vos intentions de vous adresser

Le soir même, vers sept heures et demie, les deux adversaires, avec leurs témoins, se rendirent au bois de la Cambre. Les conditions du combat venaient d'être réglées lorsque parut M. Devaux, réclamant la priorité pour lui. Gendebien lui dit : « J'applaudis aux sentiments qui ont inspiré votre démarche; mais, de mon côté, un sentiment de délicatesse ne me permet pas d'abuser de votre position. » Les témoins de Gendebien, de leur côté, s'opposèrent au combat.

Des pourparlers s'engagèrent entre les témoins et se prolongèrent inutilement jusqu'au 26.

Ce jour-là, à onze heures du matin, Gendebien et Rogier se rejoignirent au bois de Linthout. L'arme désignée par le sort était le pistolet. M. Rogier tira le premier et n'atteignit pas son adversaire ; alors Gendebien tira également et, voyant tomber son ancien ami, accourut pour lui donner la main : mais les

à mon ami M. Devaux, avant de vous adresser à moi. Je crois avoir droit à la priorité, le propos de mon ami ayant été relevé et répété par moi, de manière à ce que toute l'assemblée l'entendît.

« J'ai l'honneur d'être, etc. »

témoins l'obligèrent à se retirer. M. Rogier avait été blessé à la joue droite. « Mes regrets, écrivit Gendebien à M. Vande Weyer, suivirent de près le triste événement qui faillit coûter la vie à un de vos anciens collègues. »

Deux mois après, presque jour pour jour, le 23 août, un duel d'un autre genre avait lieu à la Chambre entre M. Lebeau et le chef de l'opposition. Admis à développer une proposition d'accusation contre le ministre de la justice, Gendebien débuta en ces termes :

« Dans une circonstance aussi grave, je devais craindre que la parole ne m'entraînât trop loin ; et j'ai écrit les développements pour lesquels je réclame votre attention.

« Depuis trop longtemps, le sieur J. Lebeau, ministre de la justice, méprise vos décisions, brave votre autorité, et vous provoque insolemment à faire usage de vos plus importantes prérogatives, le droit de mettre les ministres en accusation.

« Habitué à l'impunité, comptant trop sur votre longanimité, sur vos répugnances à soulever d'aussi graves questions, le sieur Lebeau crut pouvoir vous braver toujours impunément ; et, dans votre séance du 14 août, il provoqua lui-même sa mise en accusation, au sujet

de la violation la plus flagrante de plusieurs articles de notre Constitution.

« Je relevai le gant qu'il jetait pour la vingtième fois peut-être au milieu de nous; j'ai pensé, Messieurs, qu'il était du devoir de la Chambre, autant que de sa dignité, de punir l'insolence, et d'arrêter enfin la main sacrilége qui menace de destruction le palladium des libertés et du repos public, la seule arche de salut pour les peuples et les gouvernements.

« Voulez-vous fermer le gouffre des révolutions, faites respecter la loi des lois, prononcez sans hésiter le châtiment réservé aux grands coupables, ou tout au moins fulminez l'anathème de l'impopularité sur le téméraire qui ose la violer.

« J'ai accusé le sieur J. Lebeau d'avoir violé les art. 7 et 128 de la Constitution...... »

M. Nothomb, qui s'était chargé de la défense de M. Lebeau, n'eut pas de peine à démontrer que l'extradition d'un banqueroutier français, effectuée en l'absence d'une loi formelle et spéciale, était le prétexte de la proposition d'accusation. D'après les développements donnés par M. Gendebien à son réquisitoire, il s'agissait, en réalité, d'une lutte décisive entre la politique

dont M. Lebeau était la personnification et le système dont le chef de l'opposition avait énergiquement, mais inutilement poursuivi le triomphe. Le défenseur du ministre des affaires étrangères de 1831 se montra également sévère pour les adversaires de son ami. Il disait :

« Comme ami de M. Lebeau, je le félicite de cette accusation; comme ami de mon pays, comme ami des institutions nationales que j'ai aidé à fonder, j'en suis affligé. Après les deux mémorables procès dont la restauration et la révolution de France nous ont légué le souvenir, quel spectacle offrons-nous à l'Europe? Nous parodions ce qu'il y a d'extrême, ce qu'il y a pour ainsi dire de tragique dans la vie parlementaire. Craignons les conséquences de cette profanation : on ne profane point un principe impunément. Alors surtout qu'une réaction s'opère dans les esprits, l'opposition a besoin d'être modérée et circonspecte : les attaques irréfléchies contre les gouvernements affaiblissent, déconsidèrent les libertés publiques, en procurant au pouvoir des succès trop faciles, et en le fortifiant outre mesure. Voyez la presse : par son mépris des hommes et des principes, par l'inconstance de ses doctrines, par ses accusations forcenées, par son système de dénigre-

ment et d'incrédulité, elle s'est frappée d'impuissance. C'est un malheur que cette impuissance de la presse, réduite pour longtemps parmi nous à un rôle secondaire ; l'impuissance de la tribune serait un plus grand malheur : le gouvernement représentatif manquerait d'une de ses bases ; il faut que la tribune reste debout à côté du trône..... »

L'assemblée passa à l'ordre du jour à la majorité de cinquante-trois voix contre dix-huit [1].

Au mois d'avril de l'année suivante, après les déplorables troubles dont Bruxelles avait été le théâtre, Gendebien s'efforça de nouveau d'accabler le ministre de la justice. « Des rapports de police, dit un historien, avaient signalé

[1] Quatre jours après, le 27 août, M. Nothomb écrivait au général Goblet :

« Mon cher général, la séance de vendredi a été superbe comme un jour de bataille ; notre victoire a été complète ; c'est à tel point que l'on commence à soutenir que Lebeau, en provoquant l'accusation, n'avait d'autre but que de se procurer un facile triomphe : véritable piége qu'il avait tendu à ses adversaires, tactique admirable qui le place sur la même ligne que le vieux Talleyrand *à qui il n'est plus permis de faire des fautes*.... Tous nos mouvements avaient été concertés dans une réunion prépararoire. M. de Muelenaere était le *conducteur du Parlement*, etc. »

plusieurs étrangers parmi les rédacteurs les plus exaltés des feuilles orangistes, et d'autres réfugiés politiques étaient gravement soupçonnés d'abuser de l'hospitalité pour fomenter des troubles attentatoires à l'honneur du gouvernement et de la nation. Usant d'un droit de légitime défense, formellement consacré par la loi du 28 vendémiaire an VI, M. Lebeau enjoignit aux plus turbulents de sortir du pays dans les vingt-quatre heures. Mais cette décision devint elle-même l'objet de critiques amères. Ceux qui avaient accusé le gouvernement de mollesse et de condescendance coupable dans la répression des troubles l'accusèrent cette fois d'agir avec une sévérité excessive (1). » Parmi les expulsés se trouvait Cabet, l'hôte et l'ami de Gendebien ; la gendarmerie avait même fait une descente chez l'ancien membre du gouvernement provisoire pour s'assurer du départ du proscrit. Irrité, Gendebien (séances du 28 et du 29 avril) récapitula tous les griefs qu'il avait contre le gouvernement. « Retirez-vous, s'écria-t-il, retirez-vous donc au plus vite, ministres ; car vous êtes un obstacle au bonheur de mon

(1) *La Belgique sous le règne de Léopold Ier*, par J.-J. Thonissen, t. II, p. 191.

pays. » Jamais il n'avait été plus véhément. Écoutez :

«.... On a choisi pour l'expulsion un homme qui a combattu sous la restauration le despotisme de tous les ministères ; qui a défendu les accusés dans les plus grands procès politiques de la France ; qui a défendu tous les hommes généreux qui ont été compromis pour les délits de la presse ; un homme qui a été rayé du tableau des avocats pour ses défenses énergiques ; un homme qui a été aveugle pendant quatre ans par suite d'excès de travail pour défendre les hommes politiques poursuivis par les ministres de Louis XVIII. Cet homme a concouru à la révolution de juillet ; il a concouru puissamment à placer Louis-Philippe sur le trône ; cet homme a été nommé procureur général en France ; il est resté dans ces fonctions jusqu'au ministère du 13 mars : quand il a vu le système bàtard que l'on adoptait alors, en homme d'honneur, il n'a pas voulu donner les mains à un pareil système, il s'est retiré. Il est maintenant condamné pour un délit politique, pour avoir dit que Louis-Philippe était décidé à faire fusiller et mitrailler les Français toutes les fois qu'il le faudra ; chacun sait qu'il ne s'en est pas fait faute depuis. Il demande un asile à un homme qui n'a pas conspiré comme ceux qui expulsent aujourd'hui, mais qui a le courage de continuer la révolution que d'autres avaient commencée, qui a tout exposé pour cette révolution, repos, santé, famille ; et c'est dans le domicile de ce citoyen, c'est en violant le domicile de ce Belge, meilleur patriote que les ministres, que ces ministres arrachent l'honorable hôte qu'il avait accueilli ; en un mot, c'est moi qu'ils ont choisi pour subir l'humilia-

tion d'une violation du domicile et du droit d'asile; c'est moi qu'ils ont choisi pour témoin d'une double violation de la Constitution, pour la conquête de laquelle j'ai fait tant de sacrifices. Non content d'avoir enlevé de mon domicile l'honorable M. Cabet, on fait courir le bruit que c'est M. Babet qu'on a arrêté, empoisonneur venu tout exprès de Hollande pour assasiner le Roi; on fait circuler mille bruits plus absurdes encore, s'il est possible...

« Messieurs, veuillez, je vous prie, comparer la conduite des ministres avec la loi des infâmes républicains de l'an 93, époque à laquelle j'étais proscrit avec ma famille; en 93, enfin, chez l'homme le plus vulgaire, si M. Cabet s'était présenté, et si cinq autres citoyens avaient répondu de son civisme, il serait resté : et alors que moi, répondant sur l'honneur de l'hôte que j'ai reçu du malheur, et qu'on aurait dû respecter, on me l'arrache. La situation d'un proscrit, les services que j'ai rendus au pays seraient en vain invoqués; on m'enlève mon hôte; on ordonne de le traiter comme une bête fauve et de le conduire à la frontière avec les mêmes précautions qu'on prend contre un tigre qu'on veut empêcher de se jeter sur sa proie.

« Et vous voulez vous faire beaucoup d'amis en humiliant des citoyens contre lesquels je vous défie, vous ministres, d'articuler la moindre accusation. Depuis assez longtemps on fait des insinuations contre moi; eh bien ! accusez-moi; qu'une voix s'élève dans mon pays pour m'accuser, à l'instant je me présente à la justice. Tout le monde peut-il en dire autant? Je ne le pense pas. Je ne ferai pas comme fit le ministre en septembre 1831, comme il fit en juillet 1833; je ne provoquerai pas une accusation pour la décliner ensuite : non, messieurs; que l'on m'accuse et je me présen-

terai dévant mes juges, je justifierai tous les actes de ma vie, et je prouverai qu'il n'en est pas un dont je ne puisse me glorifier.

« Avocat depuis vingt-cinq ans, qu'on articule un seul grief contre moi dans l'exercice de cette profession délicate; qu'on articule un seul grief contre moi comme citoyen. Et c'est chez ce citoyen que vous profanez le droit d'asile, et c'est lui que vous calomniez ! La loi dont vous vous servez a été faite pendant les moments de crise de la révolution française ; alors que l'Europe était soulevée contre la France, que l'or corrupteur de l'Angleterre circulait en France, et c'est chez moi que vous l'appliquez; mais en vous servant d'une telle loi, ne craignez-vous pas à votre tour l'expulsion? Si un changement de politique arrivait, ne seriez-vous pas heureux de trouver un asile à l'étranger? Prenez-y garde, pour peu que vous vous obstiniez à suivre les doctrines de l'arbitraire que l'on prône maintenant, vous pourriez bien un jour ne pas trouver dans le monde entier, une pierre où reposer votre tête : les peuples les moins civilisés font la guerre à l'arbitraire; et par un juste retour des choses de ce monde, par une juste application de la loi du talion, on pourrait vous frapper avec l'arbitraire... »

Encore une fois la majorité de la Chambre refusa de s'associer au blâme que l'opposition voulait infliger au ministère.

Ces grandes luttes, auxquelles il prenait une part si active, avaient fini par lasser Gendebien. En 1835, il prit la résolution de quitter l'enceinte législative et il invita les électeurs de

Mons à faire choix d'un autre mandataire. « Fatigué, a-t-il dit, des discussions, des luttes souvent acharnées, irritantes ; désespérant des résultats d'une opposition presque toujours stérile, quoique logique et consciencieuse; sentant d'ailleurs la nécessité de mettre un terme aux sacrifices de temps, de fortune, de santé (je n'ai jamais reçu l'indemnité payée aux membres de la Chambre), je pris la résolution de rentrer dans la vie privée, que je n'aurais jamais dû quitter. » Mais cédant aux conseils de ses amis, piqué du langage de certains journaux qui raillaient son prétendu isolement dans le pays, il se remit sur les rangs, cinq jours avant l'élection, et fut de nouveau reélu à une grande majorité.

Les quatre années qui s'écoulèrent encore jusqu'à la retraite définitive de Gendebien furent relativement calmes. MM. Lebeau et Rogier avaient quitté le pouvoir au mois d'août 1834 et leur ancien adversaire supportait avec moins d'impatience l'administration dirigée par M. de Theux. Il y voyait avec satisfaction un de ses anciens compagnons d'armes, l'honorable M. Ernst, devenu ministre de la justice.

Lorsque J.-F. Gendebien, le vénérable président du tribunal de première instance de Mons,

descendit dans la tombe, le 4 mars 1838, l'ancien membre du gouvernement provisoire écrivit au roi Léopold :

« Sire, l'intérêt que Votre Majesté avait la bonté de porter à notre père nous autorise, nous impose même le devoir de porter à sa connaissance qu'hier 4 mars, à midi, il a cessé de vivre.

« Parvenu dans sa quatre-vingt-sixième année, notre père a fourni une longue et laborieuse carrière qui lui a acquis l'estime de ses concitoyens. Puisse-t-elle avoir mérité aussi une place dans l'estime de Votre Majesté !

« C'est au nom de la famille dont je deviens le chef ; et, si vous le permettez, c'est aussi en mon nom, Sire, que je m'acquitte envers Votre Majesté de ce devoir pieux.

« Veuillez recevoir, Sire, l'expression de notre profond respect. »

Le Roi répondit :

« Bruxelles, le 8 mars 1838.

« J'apprends avec une véritable peine la mort de votre « respectable père, et je prends la part la plus vive à « la douleur que cette perte vous fait ressentir, ainsi qu'à « toute votre famille. Les dignes et honorables qualités de « M. Gendebien m'étaient connues et j'éprouve de la satis- « faction à me rappeler les circonstances où je me suis « trouvé à même de lui donner des témoignages de mon « estime. »

Le 14 mars, le représentant des Pays-Bas à Londres déclarait à la conférence qu'il avait

l'ordre de signer le traité des vingt-quatre articles, jusqu'alors repoussé par Guillaume I[er] avec une invincible obstination.

Cette détermination allait avoir une influence décisive sur la carrière de Gendebien.

Depuis 1831, il personnifiait, comme chef de l'opposition, le système qui était une protestation permanente contre les arrêts de la conférence de Londres. Ce système, à la fois généreux et téméraire, était à la veille de succomber définitivement. En effet, la Belgique pouvait-elle lutter contre les cinq grandes puissances réunies pour lui imposer des conditions d'existence qu'elles déclaraient *irrévocables ?* Gendebien, cependant, fit un suprême effort pour ramener à lui l'opinion; et jamais, dit un contemporain, sa voix n'avait trouvé des accents mieux inspirés et plus entraînants. Le discours qu'il prononça fut son testament politique. L'ancien membre du gouvernement provisoire rappela la conduite patriotique qu'il avait tenue depuis 1830 et s'attacha à démontrer les conséquences désastreuses d'une lâche soumission. Il termina par des paroles qui annonçaient aussi une détermination irrévocable : « Si je ne puis vous empêcher de condamner nos compatriotes, dit-il, je puis du moins partager

leur sort. Notre condamnation sera égale : à l'instant où vous prononcerez votre arrêt, je me condamne, moi, à l'ostracisme politique. »

Le 19 mars, les représentants se trouvaient à leur poste au nombre de cent. Cinquante-huit votèrent pour l'adoption du traité; quarante-deux votèrent contre. A l'appel de son nom, Gendebien s'exprima en ces termes : « Non, trois cent quatre-vingt mille fois non pour trois cent quatre-vingt mille Belges que vous sacrifiez à la peur. » Puis il écrivit sa démission de membre de la Chambre et sortit aussitôt de l'enceinte législative pour n'y plus reparaître. Quelque temps après il donnait aussi sa démission de membre du conseil communal de Bruxelles et de bâtonnier de l'ordre des avocats. « Homme d'un caractère tout d'une pièce, bon et rude à la fois, dit un publiciste, se faisant pardonner l'ardeur de ses attaques par la sincérité de ses convictions et l'absence de toute ambition, Horace l'eût nommé aussi : *Justum et tenacem propositi virum*. Entré aux affaires, comme membre du gouvernement provisoire, il les quitta en honnête tribun (1). »

(1) *Du Gouvernement représentatif en Belgique* (1831-1848), par E. Vanden Peereboom, t. 1er, p. 314.

Alex. Gendebien, au moment où il quitta pour toujours

Alex. Gendebien demeura inflexible dans sa résolution. En 1843, il refusa une candidature qui lui était proposée dans le district de Soi-

le palais législatif, reçut de nombreuses lettres qui le félicitaient de sa conduite virile. M. de Potter lui écrivait de Paris (23 mars 1839) : » Des dissentiments graves nous ont presque constamment divisés pendant les quelques semaines que nous avons parcouru côte à côte la carrière politique pour laquelle, vous devez en être maintenant convaincu, je n'ai jamais eu qu'une vocation de circonstance, véritable vocation forcée. Je n'admire pas moins sincèrement vos généreuses paroles contre l'acceptation du traité des vingt-quatre articles, et votre belle retraite au moment où ce suicide national a été consommé...» M. Adelson Castiau, qu'entraînait vers Gendebien une parfaite communauté d'opinions, lui disait (Mons, 24 mars 1839) : «... Après être resté, comme toujours, le plus grand de nos hommes politiques, vous avez voulu faire reconnaître en vous le premier de nos orateurs ; double palme aussi flatteuse que le laurier de la plus belle victoire et qui, dans les annales du patriotisme et de l'éloquence, vous vaudra la place d'honneur. En vous retirant de la scène politique dans un tel moment et après le plus beau de vos triomphes parlementaires, vous y avez laissé des traces impérissables de votre passage ; la révolution, ses principes, ses croyances, ses conquêtes et ses espérances, tout cela s'était incarné en vous et disparaît avec vous... »

gnies; en 1847, il déclina avec la même fermeté les offres honorables qui lui venaient de l'arrondissement de Charleroi. « C'est après mûre réflexion et avec un profond chagrin, disait-il, que je prends la résolution de ne pas rentrer dans la carrière politique. »

Il se consacra entièrement au barreau et à l'administration des hospices de Bruxelles dont il était devenu receveur général après la mort de son beau-père, Antoine Barthélemy.

Comme ses ascendants, il atteignit les limites de la vieillesse. Il avait quatre-vingt et un ans lorsqu'il s'éteignit à Bruxelles, le 6 décembre 1869.

Une affluence considérable assista trois jours après aux funérailles d'un des principaux fondateurs des libertés belges. La Chambre des représentants avait envoyé une députation à cette triste cérémonie. On y remarquait aussi plusieurs anciens membres du Congrès national et un ancien membre du gouvernement provisoire, Charles Rogier.

Le bâtonnier de l'ordre des avocats, M. Lavallée, retraça la carrière de son éminent prédécesseur qui, de 1834 à 1853, avait été élevé quatorze fois à l'honneur du bâtonnat.

M. Van Humbéeck, vice-président de la

Chambre, au nom de la représentation nationale, rendit un noble et viril hommage à l'indomptable athlète. Il s'exprima en ces termes :

« Je viens remplir devant ce cercueil la mission la plus élevée : je suis appelé à me faire l'interprète de la reconnaissance d'un peuple. — Lorsque la mort frappe un fondateur de notre nationalité, les représentants de la Belgique indépendante lui doivent, au nom de la nation entière, ce dernier et respectueux hommage, que nous venons rendre aujourd'hui à Alexandre Gendebien. Ce devoir devient plus impérieux, à mesure qu'un temps plus long nous sépare de cette époque de régénération politique, si féconde en gloires radieuses et en dévouements énergiques. Moins il reste de ces hommes parmi nous, plus nous devons affirmer que les traditions qu'ils nous lèguent leur survivront et qu'on ne verra s'amollir chez leurs descendants ni la conviction politique ni la fierté nationale. Si l'avenir devait réserver des épreuves à notre chère Belgique, puissions-nous, pour les traverser, trouver en nous cette fermeté d'âme et cet amour du bien public dont Gendebien nous laisse le glorieux exemple et l'impérissable enseignement. »

Le comte Félix de Mérode, membre du gouvernement provisoire, ministre d'État, représentant, etc. (1791-1857), d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

Lord Palmerston, 1 vol. in-8°.

Le baron Stockmar, 1 vol. in-8°.

Alexandre Gendebien, 1 vol. in-8°.

CHAQUE OUVRAGE SE VEND SÉPARÉMENT.

SOUS PRESSE :

Louis de Potter, membre du gouvernement provisoire, d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

Histoire de Belgique, depuis les temps primitifs jusqu'à la fin du règne de Léopold Ier. 4e édition, 3 vol. gr. in-8°.

Histoire du Congrès national de Belgique ou de la Fondation de la monarchie belge, 2 vol. in-8°. (1).

Les Frontières de la Belgique, 1 vol. in-12.

Histoire des états généraux des Pays-Bas (1465-1790), 2 vol. in-8°.

Histoire du règne de l'empereur Joseph II et de la Révolution belge de 1790, 3 vol. in-12. (Épuisé.)

Souvenirs diplomatiques du XVIIIe siècle. Le comte de Mercy-Argenteau (1722-1794), 1 vol. in-12.

Le Soulèvement de la Hollande en 1813 *et la fondation du royaume des Pays-Bas, précédés d'une introduction sur le règne de Louis Bonaparte* (1806-1817), 1 vol. in-8°.

La Révolution belge de 1830, d'après des documents inédits, (1817-1830), 2 vol. in-8°.

(1) Traduction allemande (Leipzig et Bruxelles, 1850, 1 vol.).

XVIe SIÈCLE.

Les Pays-Bas sous Philippe II (1555-1572), 2 vol. grand in-8°. (*Épuisé.*)

Histoire du soulèvement des Pays-Bas contre la domination espagnole (1572-1576), 2 vol. grand in-8°.

Charles-Quint et Marguerite d'Autriche. Étude sur la minorité, l'émancipation et l'avénement de Charles-Quint à l'empire (1477-1521), 1 vol. in-8°.

Les Pays-Bas sous Charles-Quint. Vie de Marie de Hongrie (1505-1558), 2e édition, 1 vol. in-12 (1).

Le Comte d'Egmont et le comte de Hornes (1522-1568), d'après des documents authentiques et inédits, 1 vol. in-8°.

Vie de Marnix de Sainte-Aldegonde (1538-1598), tirée des papiers d'État et d'autres documents inédits, 1 vol. in-8°.

Christine de Lalaing, princesse d'Épinoy, 1 vol. in-12.

Charles de Lannoy, vice-roi de Naples, in-8°.

Conspiration de la noblesse belge contre l'Espagne en 1632, d'après les papiers d'Etat, 1 vol. in-8°.

Guillaume le Taciturne, 1 vol. in-8°.

(1) Traduction hongroise (Pesth, 1866, 1 vol. in-12).

LES FONDATEURS DE LA MONARCHIE BELGE

APPRÉCIATIONS DIVERSES

JOSEPH LEBEAU.

1 vol. in-8°.

« En appliquant son talent bien connu d'historien à rappeler les titres de Lebeau à notre reconnaissance, l'auteur n'a pas fait seulement un bon livre, il a fait aussi, ce qui n'est pas moins méritoire à nos yeux, acte de bon citoyen. » — *La Meuse.*

« En se renfermant dans le cadre d'une stricte biographie, l'auteur n'a diminué en rien l'importance historique de son livre ; les papiers manuscrits de M. Lebeau, d'autres documents inédits encore, lui ont permis de jeter du jour sur bon nombre de faits incomplétement connus jusqu'ici, de signaler même plusieurs incidents entièrement nouveaux... » — *Écho du Parlement.*

« M. Th. Juste a fait incontestablement une œuvre utile

en écrivant la vie de Joseph Lebeau, l'un des principaux fondateurs de la monarchie belge... Son livre renferme une foule de révélations intéressantes sur les hommes et les choses de la révolution et des premières années de la monarchie constitutionnelle. » — *Journal de Bruxelles.*

« Lebeau avait droit à quelque chose de plus qu'une simple notice : sa vie résume un chapitre entier de l'histoire d'un peuple, et ce chapitre, on eût pu jusqu'ici difficilement l'écrire. C'est pour avoir comblé cette lacune que le livre de M. Juste a droit à une mention toute particulière et qu'il doit prendre place dans toutes nos bibliothèques. » — *Journal de Liége.*

« En écrivant la biographie de M. Joseph Lebeau, en faisant la lumière autour de cette figure obscurcie par la passion des uns, oubliée par l'indifférence des autres, M. Th. Juste a rempli un pieux devoir ; il a fait une œuvre de bon citoyen... Grâce aux nombreux documents inédits mis à sa disposition, il a en même temps éclairé d'un jour tout nouveau certains événements de notre histoire contemporaine... » — *L'Impartial de Bruges.*

« Quand on songe que c'est sous son ministère que fut conclu le traité des dix-huit articles, si avantageux pour la Belgique, si la fortune de la guerre ne lui en eût ravi les fruits ; que c'est grâce à ses éloquentes sollicitations que le Congrès élut Léopold de Saxe-Cobourg..., on reconnaît que ce sage et intègre homme d'État mérite d'occuper la place que M. Juste lui a donnée au premier rang des fondateurs de la monarchie belge. — Ce livre se distingue par la

sobriété et la simplicité ; et les documents inédits qu'il met au jour ajoutent beaucoup à son utilité et à son intérêt. » — *Journal de Gand*.

« On se rappelait à peine parmi nous les noms des hommes qui fondèrent un État et préservèrent l'Europe d'une guerre générale. Il faut donc savoir gré à M. Th. Juste d'avoir consacré ce livre à Joseph Lebeau. Un pareil homme était digne d'un travail complet, et cette tâche a été remplie avec succès par l'auteur. L'ouvrage est d'un haut intérêt pour l'histoire contemporaine : c'est à la fois la biographie d'un homme et le récit des luttes et du triomphe d'une nation. » — *The Athenæum*.

« M. Th. Juste pouvait mieux que personne donner une biographie fidèle de Joseph Lebeau, par suite des relations qu'il avait eues avec cet homme d'État, et de l'étude particulière qu'il avait faite du drame de 1830-1831 dans son *Histoire du Congrès national de Belgique*. » — *Allgemeine Zeitung* (d'Augsbourg).

« Il importe de ne pas oublier les hommes d'État qui, avec le roi Léopold, travaillèrent à la fondation et à l'affermissement de l'État belge. Avec raison M. Juste a placé à la tête de ceux-ci Joseph Lebeau. » — *Europa* (de Leipzig).

« En se servant des souvenirs de M. Lebeau, le biographe a donné plus d'importance encore à son œuvre et doté l'histoire belge d'un livre d'une haute valeur. » — *Literarisches Centralblatt*.

SURLET DE CHOKIER.

1 vol. in-8°.

« M. Th. Juste, grâce aux documents inédits qui ont été mis à sa disposition, a pu retracer avec une grande exactitude tous les actes du Régent et les mobiles qui les avaient dictés. Son livre présente, sur beaucoup de points, l'intérêt qu'auraient les mémoires mêmes du personnage dont il retrace la vie. » — *Journal de Liége.*

« M. Th. Juste a écrit l'histoire du Régent et nul mieux que lui n'était en position de remplir ce devoir pieux, puisqu'un concours de circonstances l'avaient rendu possesseur des papiers de Surlet et notamment de sa correspondance intime. » — *Précurseur.*

« Le volume que nous annonçons, consacré modestement, en apparence, au récit d'une seule vie, contient en réalité le tableau de toute une période de la révolution qui nous a affranchis. De plus, il révèle des faits importants jusqu'ici inconnus ou mal appréciés ; il offre, dans tous les sens du mot, l'attrait piquant de la nouveauté. » — *La Meuse.*

« Tous les Belges qui aiment véritablement leur pays liront avec plaisir le livre de M. Th. Juste et seront reconnaissants envers l'auteur. » — *Écho de Liége.*

« M. Juste a eu le talent de faire aimer le caractère et de mettre en évidence les incontestables services de l'un des fondateurs de la monarchie nationale. » — *Journal de Bruxelles.*

« Le nom de Surlet de Chokier, régent de la Belgique en 1831, est presque oublié de notre génération ; néanmoins le livre de M. Th. Juste, écrit avec conscience, sympathie et autorité, est fait pour être lu ailleurs qu'en Belgique. » — *Bibliothèque universelle et Revue suisse.*

« C'est une attrayante peinture de ce personnage si remarquable et si intéressant. » —*Heidelbergher Jahrbücher der Literatur.*

« Cette biographie éclaircit bien des points qui étaient restés obscurs dans l'histoire de la fondation du nouveau royaume de Belgique, et doit être considérée comme un document précieux. » —*Hamburgischen Correspondenten.*

« Un historien belge, connu par de beaux travaux sur l'histoire nationale, M. Théodore Juste, publie depuis quelque temps sous ce titre : *Les Fondateurs de la monarchie belge*, une intéressante série de portraits politiques. Deux de ces portraits, ceux du régent de Belgique et du comte Le Hon, méritent plus particulièrement l'attention des lecteurs français. » — *L'Avenir national.*

LE COMTE LE HON.

1 vol. in-8°.

« Ministre du Régent et de Léopold Ier près la cour des Tuileries, le comte Le Hon fut activement mêlé à toutes les négociations diplomatiques qui précédèrent l'élection du Roi, l'intervention française de 1831 et de 1832, la reconnaissance de la monarchie belge par l'Europe, et, enfin, le célèbre traité du 19 avril 1839. C'est là la partie vraiment historique du livre de M. Juste, et, nous devons le dire,

cette partie présente un intérêt soutenu et jette un jour nouveau sur plusieurs épisodes de notre histoire contemporaine. Outre un grand nombre de dépêches confidentielles et jusqu'ici inédites, nous y avons rencontré toute une collection de lettres autographes du roi Léopold Ier. » — *Journal de Bruxelles.*

« Au point de vue des révélations historiques, le nouveau livre de M. Juste est appelé à un grand et légitime succès. » — *Étoile belge.*

« L'ouvrage consacré au comte Le Hon n'a pas seulement une haute valeur pour la Belgique, mais il intéresse l'Europe entière par les données qu'il fournit sur l'établissement de la monarchie belge. » — *Historische Zeitschrift.*

« C'est une histoire diplomatique, précieuse par les révélations et les documents inédits qu'elle contient. » — *The Chronicle.*

CHARLES DE BROUCKERE.

1 vol. in-8°.

« C'est un portrait fidèle, quoique rapidement esquissé. Nous connaissons peu de biographies d'une lecture plus attrayante ; mais aussi nous connaissons peu d'existences plus laborieuses, plus noblement employées que celle de Charles de Brouckere, peu de caractères plus sympathiques, malgré ses brusqueries et ses caprices, légers défauts qui faisaient d'autant mieux ressortir ses grandes qualités. » — *Indépendance belge.*

« Peu de carrières ont été aussi remplies que celle de Charles de Brouckere… La vie d'un tel homme est un

exemple et une leçon ; la notice que nous venons de lire nous paraît destinée à devenir un livre populaire. » — *Journal de Liége.*

« Le livre consacré à Charles de Brouckere vaut bien que l'on étudie la carrière de cet homme remarquable qui montra un talent également éminent dans les positions si diverses qu'il occupa successivement. » — *Schlesische Zeitung* (de Breslau).

LE COMTE DE MUELENAERE.

1 vol. in-8°.

« M. Th. Juste vient de publier le septième volume de ses études sur les *Fondateurs de la monarchie belge.* C'est la biographie du comte de Muelenaere, rédigée d'après des documents inédits. Ce volume présente, comme les précédents, un vif intérêt pour tous ceux qui s'occupent de notre histoire contemporaine. » — *Écho du Parlement.*

« M. Juste a très-habilement tiré parti des papiers inédits qui lui ont été communiqués par la famille de M. de Muelenaere. Les projets d'union douanière dont il a été question entre la France et la Belgique sous la monarchie de juillet, et dont l'ancien ministre des affaires étrangères fut l'un des plus persévérants adversaires, tiennent une place importante dans ce nouvel écrit. » — *Indépendance belge.*

« Cette nouvelle page d'histoire est une œuvre utile et nationale. Elle jette une précieuse clarté sur les événements qui ont entouré la naissance et le développement de notre nationalité. Nous devons remercier M. Th. Juste d'avoir mis en lumière, avec l'autorité de son talent, tous les

détails de la belle et utile carrière du comte de Muelenaere.» — *Journal de Bruxelles.*

« M. Th. Juste vient de publier, dans sa galerie des *Fondateurs de la monarchie belge,* la biographie de M. le comte de Muelenaere, ministre d'État, ancien ministre, l'un des hommes politiques éminents du parti catholique, dont on a pu dire avec vérité que son nom vivrait dans la mémoire de ses contemporains et passerait à nos descendants, car ce nom a été mêlé à tous les grands événements qui ont consacré notre existence politique, et il figure avec éclat dans les plus belles pages de l'histoire de notre régénération. » — *Étoile belge.*

LE LIEUTENANT GÉNÉRAL COMTE GOBLET D'ALVIELLA.

1 vol. in-8°.

« M. Théodore Juste, le consciencieux biographe des *Fondateurs de la monarchie belge*, vient de consacrer une intéressante notice à la carrière militaire, politique et diplomatique de M. le lieutenant général Goblet, comte d'Alviella, ministre d'État. L'auteur a tiré parti d'un grand nombre de documents inédits. » — *Indépendance belge.*

« ... Ce volume renferme une assez longue série de documents inédits, qui jettent un jour nouveau sur les nombreuses et graves péripéties qui ont longtemps tenu en échec la constitution définitive de la Belgique.... » — *Journal de Bruxelles.*

« ... La vie du général Goblet nous présente aussi des

luttes, des contrastes, des vicissitudes. Soldat fidèle et loyal, il semble d'abord hésiter entre un gouvernement qui a méconnu ses services, mais qui a reçu son serment, et son pays qui fait appel à son dévouement et à son activité; rallié comme malgré lui au nouvel ordre de choses, lui-même se révèle un homme nouveau. Cet ingénieur, que la révolution a trouvé occupé à construire des fortifications, se trouve être un habile diplomate, et il va à Londres chargé de la mission difficile de contrecarrer Talleyrand et de persuader Palmerston.

« Ces biographies sont écrites du style clair, simple, net, qui convient au genre. L'auteur est sobre de réflexions; il laisse parler les faits et les personnages eux-mêmes : il cite beaucoup. Grâce aux nombreux documents mis à sa disposition, lettres et papiers de famille, il a pu mettre dans tout son jour le rôle joué par chacun des hommes dont il retrace la vie. Bien des faits restés jusqu'à ce jour dans une certaine obscurité se trouvent ainsi éclaircis.... » — *Écho du Luxembourg*.

« M. Th. Juste vient d'ajouter à la galerie des *Fondateurs de la monarchie belge* un nouveau portrait qui a droit d'y figurer : c'est celui du lieutenant général comte Goblet.

« L'auteur rappelle la belle défense de Saint-Sébastien, qui fut pour le lieutenant du génie Goblet un beau titre de gloire et qui lui fit obtenir, à 23 ans, la croix de la Légion d'honneur; il rappelle la difficile et délicate négociation relative aux forteresses, confiée aux soins du général Goblet, par le roi Léopold Ier et si habilement menée et terminée; il expose avec concision, mais avec clarté, les motifs de la détermination hardie par laquelle, devenu

ministre des affaires étrangères, le général mit en demeure devant la conférence le cabinet de la Haye de s'expliquer sur ses intentions réelles à l'égard du traité du 15 novembre, et il parcourt les phases successives de la carrière bien remplie de l'homme d'État dont il raconte la vie et les actes politiques.

« M. Juste a pu enrichir sa relation de correspondances et autres papiers inédits qui jettent un jour nouveau sur les grandes affaires auxquelles M. Goblet a pris part, et joignent leur témoignage à celui des pièces authentiques sur les services qu'il a rendus au pays. » — *Moniteur belge.*

« ... Ambassadeur à Londres et à Lisbonne dans les moments les plus difficiles, ministre des affaires étrangères, chargé à plusieurs reprises de missions d'une extrême délicatesse, M. Goblet s'est montré en toutes circonstances homme de caractère, esprit élevé, digne et loyal agent du grand diplomate couronné dont il avait la confiance.... » — *Journal de Liége.*

LÉOPOLD Ier, ROI DES BELGES.

2 vol. in-8° [1].

« Cette biographie du roi Léopold Ier n'est pas un de ces panégyriques où l'on célèbre toutes les vertus et tous les

[1] *Leopold I, king of the Belgians,* authorized translation, by Robert Black, M. A. London, Sampson Low et Ce, 2 vol. in-8°.

Leopold I, Köning der Belgier, nach ungedruckten quellen, etc., deutsch von Dr J.-J. Balmer-Rinck, (Gotha, F.-A. Perthes), in-8°.

Leven van Leopold I, eerste koning der Belgen, naer het fransch van Th. Juste. (Gent, W. Rogghé), in-8°.

mérites d'un monarque défunt. M. Th. Juste a voulu faire œuvre d'historien. Il a rassemblé les documents inédits, il est remonté aux sources pour ne rien ignorer de la carrière si longue et si remplie du roi Léopold Ier, et il nous a donné un récit riche en faits, où les jugements sont impartiaux, où les détails sont intéressants. » — *Indépendance belge.*

« Il eût été difficile de mieux exposer la carrière si brillante que Léopold a parcourue comme soldat, comme prince et comme roi... M. Th. Juste s'est montré, dans son livre, historien impartial et calme... C'est l'œuvre austère d'un patriote qui comprend sa mission et qui la remplit avec conscience, équité et modération. » — *Journal de Bruxelles.*

« Personne ne pourra écrire l'histoire de la Belgique indépendante, pendant le premier règne, sans puiser largement dans le livre de M. Th. Juste. » — *Journal de Gand.*

« La biographie de Léopold Ier présente un résumé complet, clair et bien divisé, de cette première et glorieuse partie de notre histoire nationale. » — *Précurseur.*

« Les biographies des *Fondateurs* seront dans l'avenir le commentaire perpétuel le plus fidèle et le plus instructif de notre histoire pragmatique... Les meilleures qualités de l'historien brillent dans la biographie du fondateur de notre dynastie nationale, et quoiqu'il se soit attaché à peindre un homme plutôt qu'une époque, son récit et ses appréciations se distinguent ici par une ampleur et une portée peu communes. » — *Journal de Liége.*

« Récemment un historien belge, dont l'impartialité n'est

contestée par personne, vient de publier, d'après des documents inédits, une très-intéressante biographie du roi Léopold, qui nous permet de saisir l'ensemble de sa carrière...» — *Revue des Deux Mondes.*

« Nous avons sous les yeux la deuxième partie de l'intéressant travail de M. Th. Juste sur le roi Léopold Ier. Ce travail se distingue par les qualités qui ont rendu le nom de M. Th. Juste populaire en Belgique : sincérité, clarté, simplicité. La dextérité du prince à ménager et à s'attacher les puissances voisines, la prudence proverbiale dont il fit preuve dans les circonstances critiques où il se trouva engagé à l'intérieur et à l'extérieur, la bienveillante protection dont il couvrit toujours ses proches, sa fidélité inaltérable dans ses affections, tous ces principaux traits qui constituent la figure imposante de Léopold Ier, surnommé le *Nestor de l'Europe*, ont été reproduits par M. Juste avec une vérité et aussi avec une expression dévouée dont le lecteur belge lui saura gré. Un grand nombre de lettres authentiques, de dépêches, de pièces diplomatiques, etc., etc., qui ont été communiquées à M. Juste et qu'il a reproduites à la fin de son volume, donnent une plus-value à son étude. » — *Le Nord.*

« Sans tomber dans le ton du panégyrique, l'auteur a su, avec un chaleureux patriotisme, faire une peinture vivante du roi Léopold Ier; se rendant l'interprète de la gratitude de son pays, il a rendu un légitime hommage au prince qui sut réaliser ces belles paroles : *Tant que je vivrai, je servirai de bouclier à la Belgique.* » — *Historische Zeitschrift.*

« Quoique l'auteur eût traité plus d'une fois avec succès

le développement récent de son pays, sa tâche n'était pas facile cette fois-ci. D'un côté, il ne devait pas blesser une nation qui pleurait encore un prince éminent ; de l'autre, l'historien avait une trop haute idée de sa mission pour accorder des louanges faciles et banales. Les deux extrêmes sont évités avec le même tact. Ce qui donne en outre une valeur durable à cet ouvrage, c'est l'emploi judicieux et la communication de documents restés inconnus. » — *Literarisches Centralblatt.*

« L'auteur de tant d'ouvrages remarquables nous donne ici, d'après des sources authentiques, un exposé fidèle de la vie et des œuvres de Léopold Ier, le célèbre fondateur de la dynastie et de la liberté belges. » — *Österreichische militärische Zeitschrift.*

Extraits des journaux anglais.

« A readable biography of the wise and good King Leopold is certain to be read in England. The interest oft his life, unlike that of so many sovereigns, is not merely historical. He acted a great part on a noble stage, and his name is in a measure associated with all the stirring events of this century. The introduction to this biography of Leopold is the most interesting portion of the book. It describes the King in his study and in his home, the simplicity of his tastes, the energy of his character, his capacity for har work, his love of science and general literature, which included a special inclination for novel reading, his delight in fine scenery, and his passion for exercise. » — *Daily News.*

« However frequently the late King of the Belgians was designated in his lifetime by the honourable title of the « Nestor of modern politics, » it wat never made so clearly apparent why he merited that title until this biography was written. It is indeed delightful to follow M. Juste as he traces the eventful career of this eminent personage from the time of his being a cadet of the noble family of Saxe-Coburg, through his earlier days, when he took a prominent part in that eventful war, of the miseries of which the present generation have very little cognizance or thought, during which he saw and conversed with Napoleon I, and Alexander of Russia, and attached himself to the one, whilst he repudiated the offer of promotion from the other; and how afterwards he became the husband of the Princess Charlotte, to find, after a few months of happiness not often enjoyed by mortal man, all his prospects blasted by her cruel and sudden death; for we seem to pass through those eventful circumstances as in some measure participating in them. But it is when M. Juste comes to record the causes of Leopold I, accepting the Crown of Belgium, and of the manner in which he raised that little kingdom to a pitch of unexpected prosperity and prominence which it never could have anticipated, *that the real value of this biography is perceived.* Having had the advantage of reading M. Juste's biography in the original French, no less than by means of Mr. Black's remarkably well-made translation, we are able to say that a more important contribution to historical literature has not for a long while been furnished, or one that will more positively demand and receive the claim of present and future standard reputation. » — *Bell's Weekly Messenger.*

« The author has shown considerable industry in the collection of correspondence, and has accomplished his task in an enthusiastic spirit. He, moreover, writes agreeably, and sometimes even eloquently; and he is so far impartial that he does not hesitate to record opinions adverse to his hero. M. Juste's book offers a sufficiently pleasant means of refreshing the memory, and of studying the character and career of a remarkable prince, who knew how to reap the full advantage of living in remarkable times. » — *Pall Mall Gazette.*

« This translation of the complete memoirs, by Mr. Black is executed, so far as a comparison of various corresponding passages in the two texts enables us to judge, with correctness, yet not without a graceful ease. This end is not often attained in translations so nearly verbal as this is : the book itself deserves to become popular in England. The subject is of interest, and the story is narrated without excess of either enthusiasm or depreciation. » — *Athenæum.*

« The interesting memoir of M. Juste gives us fresh details of the various complications and conflicting circumstances which affected the life of this popular sovereign. M. Juste is altogether a charming guide and companion. Much of the matter which M. Theodore Juste has collected is a new to us; and in giving us a thoroughly readable and interesting book, he has increased our admiration for a man whose name and fame must last, and whose glory will increase, as Belgium each year becomes the nearer and dearer friend of England. » — *The Examiner.*

« Circumscribed as are the limits of Belgium, its royal

founder, Leopold I, will ever occupy a foremost place among the distinguished worthies of his age. The rise of his fortunes and the development of his plans are the subjects of these volumes, for which the author has obtained his materials from original documents, or from credible and competent informants. The whole narrative is so perfectly in accord with our own observations and the universal testimony of Europe, that we read it with confidence and trust in it with satisfaction. » — *Morning Post.*

SYLVAIN VAN DE WEYER.

2 vol. in-8°.

« A mesure que l'on s'éloigne du mouvement d'idées qui a donné naissance à la nationalité et à la constitution belges, il devient plus intéressant et plus utile d'étudier les hommes de cette époque à qui notre pays doit une période de prospérité et de développement régulier, presque sans exemple sur le continent européen.... Il faut donc savoir gré à M. Théodore Juste de continuer sa galerie des fondateurs de notre nationalité, en nous faisant encore connaître l'un des plus éminents d'entre eux.... Après Léopold Ier, c'est à lui que la Belgique a dû cette inaltérable amitié de l'Angleterre, qui a toujours été notre principale sauvegarde. — M. Juste nous fait clairement voir l'œuvre diplomatique accomplie par M. Van de Weyer. Il publie à l'appui un grand nombre de lettres inédites du roi Léopold, de lord Palmerston et d'autres hommes d'État anglais. C'est plus qu'une simple biographie, ce sont des matériaux pour l'histoire générale. — M. Juste nous peint aussi dans l'éminent diplomate belge le bibliophile érudit, le spirituel écrivain, le fameux M. Du

l'an, le publiciste clervoyant et le penseur qui sait donner à des réflexions pleines de sens la forme la plus fine, la plus juste et parfois la plus piquante. — Un seul fait suffira pour faire comprendre l'autorité dont l'envoyé belge jouissait à Londres. En 1840, il fut désigné par l'Angleterre et par le Portugal pour régler, par une décision arbitrale, les différends qui s'étaient élevés entre les deux pays, marque inouïe de confiance qu'on n'a jamais accordée qu'à des souverains. — On lira avec un réel intérêt, et non sans un certain orgueil patriotique, l'étude que M. Juste a consacrée au diplomate, à l'homme d'esprit dont la Belgique n'oubliera pas le dévouement et les services. » — E.-L. (*Journal de Liége.*)

« M. Théodore Juste vient de consacrer deux volumes in-8° à la biographie de M. Sylvain Van de Weyer. Les documents inédits qu'il lui a été permis de consulter donnent un vif intérêt à cette étude politique, une des plus importantes de celles que l'auteur a consacrées aux « fondateurs de la monarchie belge. » » — *Indépendance belge.*

« ... Avec une carrière aussi remplie sous tant de rapports que celle de M. Van de Weyer, M. Juste ne pouvait manquer de nous offrir une trés-intéressante biographie. Ajoutons qu'il a su grouper les faits avec habileté et talent et qu'il les a retracés dans un style simple et clair. Ce qui donne en outre de la valeur au livre, ce sont les nombreuses citations et pièces inédites qu'on rencontre soit dans le texte, soit dans les appendices... » — *Revue de Belgique.*

« Nous n'analyserons pas les deux volumes de cette *Galerie*

qui viennent de paraître. Chacun sait que l'homme auque ils sont consacrés, et qui, pour le dire en passant, n'a point dû demeurer des siècles sous terre pour être apprécié, est un des types politiques les plus élevés et les plus remarquables qu'ait produits notre Belgique moderne. Polémiste, orateur du barreau, orateur politique, bibliophile, homme de salon, diplomate, *landlord*, M. Van de Weyer a su toujours et partout mériter de monter au premier rang, et s'y maintenir. A vingt-trois ans, l'opinion publique l'avait déjà remarqué ; à trente ans, il était un des hommes les plus influents de la révolution, et l'un des plus forts par son énergique modération. A trente et un ans, il devenait envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Léopold Ier à Londres. — Libéral, M. Van de Weyer eut la gloire et la force de rester, un des derniers, fidèle à ce grand parti de l'*union*, que les catholiques belges n'ont pas été les premiers à répudier, et qui, dans nos sociétés de transition, avait si bien vu que gouverner, c'est transiger, non avec les principes, mais avec les hommes et les faits. — Représentant à Londres de la pensée du pays et de la pensée de Léopold Ier, qui, depuis 1840 jusqu'à sa mort, fut un des plus vaillants et des plus influents champions de la paix européenne, M. Van de Weyer attacha son nom avec éclat à la naissance de notre jeune nationalité. A ce propos, nous ne pouvons nous empêcher de dire que le livre de M. Juste contient des faits extrêmement curieux sur nos premiers rapports avec les puissances étrangères. Ces faits surprendront bien des personnes ; mais qu'y faire ? Décidément, la statue du général Belliard, en tant qu'elle symbolise l'intervention *désintéressée* de *Louis-Philippe* en notre faveur en 1830, chancelle fort sur son piédestal. Le gouvernement

de Juillet, tout en ayant l'air de nous *défendre*, avait une envie assez marquée de nous *prendre* et, sans le *veto* énergique de l'Angleterre, il se fût peut-être passé cette fantaisie. — Ajoutons, en terminant, que les éléments principaux de la biographie de M. Van de Weyer sont empruntés aux archives particulières de cet homme d'État, archives qui, jusqu'à ce jour, étaient restées fermées à tout le monde, et qui sont particulièrement riches en documents émanés de la plume de toutes les sommités de l'Europe contemporaine. C'est là un fait qui donne aux volumes dont nous parlons une importance qui n'échappera à personne. » — E. P. (*Revue catholique,* 15 juillet 1871.)

« ... Enough for us that this Life of Sylvain Van de Weyer abounds in interesting matter — literary, social, and political; doing ample credit to M. Juste's discrimination, literary ability, and research... Rarely, very rarely, does it come to pass that the entire career of so eminent and active a man can be laid bare before the world in his lifetime — safely, fearlessly, and thruthfully — without reticence and without offence. » — *The Times.*

« Under the title of « The Founders of the Belgian monarchy » M. Théodore Juste has written one interesting series of biographies of the principal statesmen and diplomatists who cooperated in an enterprise which was more difficult and more perilous than, after forty years of success and prosperity, the present generation would readily suppose... Of these men, the one who forms the subject of the ninth of M. Juste's biographies has especial claims upon the regard of Englishmen; indeed, by long

residence among us, by family alliance, and by a peculiar and quite exceptional position as the representative of the Court most nearly allied to our own, and the most intimate and confidential adviser of his Sovereign, M. Van de Weyer has, for the best portion of a public life concerned with the highest cares and responsibilities, made England something more than his second country... » — *The Saturday Review.*

LE COMTE FÉLIX DE MÉRODE.

1 vol. in-8°.

« ... M. Juste a voulu tracer de cette belle et sympathique figure un portrait digne, vrai et complet. Il n'a omis aucun renseignement ni négligé aucun détail. Aussi son œuvre est-elle une des meilleures et des plus intéressantes parmi celles qu'il a consacrées à la mémoire des fondateurs de la monarchie belge. » — *Journal de Bruxelles.*

« ... On trouvera dans cette biographie une foule de renseignements curieux sur l'histoire nationale contemporaine : ils sont comme toujours puisés à ces sources inédites et notamment à ces correspondances intimes que M. Juste a le talent et le bonheur de se procurer.» —*Revue catholique.*

LORD PALMERSTON.

1 vol. in-8°.

« ... M. Juste s'est occupé surtout de représenter lord Palmerston dans ses rapports avec la constitution et le maintien de l'État belge, et a complété par d'autres communications les notions historiques dues au célèbre biographe du grand ministre anglais. » — *Journal de Liége.*

LES FONDATEURS DE LA MONARCHIE BELGE,

PAR THÉODORE JUSTE.

Léopold Ier, roi des Belges, d'après des documents inédits :
Première partie (1790-1832), 1 vol. in-8°.
Deuxième partie (1832-1865), 1 vol. in-8°.

Surlet de Chokier, régent de la Belgique, d'après ses papiers et d'autres documents inédits (1769-1839), 1 vol. in-8°.

Le baron de Gerlache, ancien président du Congrès national, etc., 1 vol. in-8°.

Joseph Lebeau, ministre d'État, d'après des documents inédits, (1794-1865), 1 vol. in-8°.

Sylvain Van de Weyer, ministre d'État, ancien membre du gouvernement provisoire, ancien ministre plénipotentiaire de Belgique à Londres, etc., d'après des documents inédits, 2 vol. in-8°.

Le comte Le Hon, ministre d'État, ancien ministre plénipotentiaire de Belgique à Paris, etc., d'après ses correspondances diplomatiques et d'autres documents inédits (1792-1856), 1 vol. in-8°.

Le lieutenant général comte Goblet d'Alviella, ministre d'État, etc., d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

Le comte de Muelenaere, ministre d'État, etc., d'après des documents inédits (1794-1862), 1 vol. in-8°.

Charles de Brouckere, bourgmestre de Bruxelles, etc. (1796-1860), 1 vol. in-8°.

Notes historiques et biographiques sur les fondateurs de l'État belge (1830-1870), d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

Le comte Félix de Mérode, membre du gouvernement provisoire, ministre d'État, représentant, etc., d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

Lord Palmerston, 1 vol. in-8°.

Le baron Stockmar, 1 vol. in-8°.

SOUS PRESSE :

L. De Potter, membre du gouvernement provisoire, etc.

BRUXELLES. — FR. GOBBAERTS, IMP. DU ROI, SUCC. D'EM. DEVROYE.